



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **24 NOVEMBRE 2025**  
Délibération n° **DEL-2025-0380**

Objet :

Adoption du Projet Culturel de Territoire

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 51  
Pouvoirs : 11  
Absents : 0  
Excusés : 23  
Pour : 62  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**27 NOV. 2025**  
et publié le

**27 NOV. 2025**

Secrétaire de séance :  
Damien VYNCK

Le lundi 24 novembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 18 novembre 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Joël DUCROS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Martine KOHLY, Annie FRAGOLA à Serge POMMELET, Claudine GELLENS à Patrick BEAU, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Philippe LECAT à Cédric ARMANET, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Guillaume RACCURT à Henri BAILE, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Françoise VIDEAU à François OLLEON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan et notamment ses compétences en matière de culture,

Vu la délibération communautaire n° DEL-2023-0051 du 20 mars 2023 instituant une Convention partenariale relative à la mise en place d'un Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle (PLEAC) pour les années 2023 à 2026,

Vu la délibération communautaire n° DEL-2024-0215 du 24 juin 2024 validant l'engagement de la communauté de communes dans la mise en place d'un projet culturel de territoire.

Monsieur le Président rappelle que le projet culturel de territoire (PCT) constitue à la fois un outil politique et un cadre de coopération pour l'ensemble des acteurs du Grésivaudan. Il se situe dans la continuité du Plan d'éducation artistique et culturelle (PLEAC) qui en a été la préfiguration dès 2023 et constitue une déclinaison du Projet de territoire (PT) amendé en 2024. Il permet de consolider les acquis de la politique culturelle de la communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) et d'affirmer de nouvelles lignes fortes qui présentent ses ambitions pour la période 2026-2032.

### **Une démarche collective et transversale pour construire le PCT**

Le Grésivaudan s'est donné comme objectif d'élaborer un projet innovant et adaptable, fondé sur les besoins des acteurs, des habitants et des communes, tout en valorisant les singularités du territoire et prenant en compte les enjeux liés aux transitions.

Pour son élaboration, plus de 450 participants ont été mobilisés entre septembre 2024 et avril 2025, acteurs issus des secteurs culturel, social, éducatif, économique ou touristique, habitants et représentants du Conseil de développement. Cette démarche s'est appuyée sur des ateliers, des immersions et des entretiens, permettant d'établir un diagnostic partagé et de concevoir le projet en coopération avec les acteurs du territoire et avec les autres directions de la CCLG.

Les propositions issues de cette démarche ont alimenté les échanges d'un Comité de pilotage formé de 18 élus communautaires et 8 partenaires institutionnels, avant d'aboutir à une feuille de route pour le territoire. Chaque étape du projet a été partagée avec les élus communaux participant à la Commission culture. La démarche a été accompagnée par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes.

### **Une trajectoire ancrée dans la continuité des politiques culturelles**

Depuis la mise en place du Plan local d'Education Artistique et Culturelle en 2023, plusieurs principes d'action sont reconnus dans le cadre du PCT comme un socle commun pour les actions futures :

- Poursuivre les dynamiques de coopération intersectorielle et de maillage, En inscrivant la coopération au cœur de son action, la politique de développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) a permis à plus de 10 000 habitants, principalement des jeunes, de découvrir les arts et la culture à travers les projets du PLEAC. Ces actions ont instauré des modalités de travail qui seront étendues à l'ensemble de la politique culturelle,

- Perpétuer le travail en complémentarité avec les partenaires publics, Ces coopérations prennent la forme de conventions, tels que le PLEAC, le Plan lecture, le Contrat territoire lecture et permettent depuis 2020 une politique concertée en matière de lecture publique et d'EAC, un accompagnement technique et des soutiens financiers qu'il convient de pérenniser,

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

– Élargir les modalités de gouvernance transversales,

La démarche de construction du PCT a permis d'élargir les instances de pilotage du PLEAC, en intégrant davantage d'élus chargés d'autres thématiques que la culture, 8 Vice-Présidents ayant participé à son élaboration. Il est souhaité que la future gouvernance du PCT prolonge cette dynamique transversale, qui donne une assise solide aux actions portées par les acteurs culturels.

### **Une feuille de route pour l'avenir qui affirme des ambitions nouvelles**

Si Le Grésivaudan entend pérenniser ces fonctionnements qui ont fait leurs preuves, de nouvelles ambitions issues de la démarche d'élaboration du PCT seront à instaurer et approfondir à l'avenir :

- Mettre en œuvre les droits culturels : considérer les habitants non comme de simples bénéficiaires, mais comme des partenaires de la vie culturelle, impliqués dans la conception, la réalisation et la valorisation des projets,
- Développer de nouvelles esthétiques : renforcer la place des arts visuels et numériques, en s'appuyant notamment sur l'artothèque comme outil de diffusion et de démocratisation,
- Valoriser les patrimoines : patrimoine naturel, industriel, historique et immatériel, en reconnaissant leur diversité et leur importance pour l'identité du territoire. Leur valorisation passe par la transmission, la médiation, la conservation, mais aussi, lorsque cela a du sens, par des dialogues avec la création contemporaine,
- Prendre en compte les transitions écologiques et sociétales : intégrer ces enjeux dans la conception et la mise en œuvre des projets culturels, en encourageant des modes de faire plus durables, en accompagnant la compréhension des transformations en cours et en créant des espaces de réflexion et d'expérimentation partagés.

### **Quatre orientations stratégiques pour la politique culturelle 2026-2032**

#### **1. Faire de la culture un levier d'émancipation pour tous les habitants**

Le territoire dispose d'une offre culturelle variée, mais des inégalités d'accès persistent, liées notamment à sa configuration géographique, mais aussi aux transitions démographiques et sociales à l'œuvre dans le territoire. Dans ce contexte, le Projet culturel de territoire vise à :

- Prendre en compte la diversité des besoins et des attentes des habitants, avec une attention particulière pour les familles, le public senior et les publics les plus fragiles,
- Poursuivre le développement du maillage culturel territorial, à travers des actions de proximité ou en itinérance,
- Améliorer l'accessibilité et la lisibilité de l'offre existante dans le territoire et dans les lieux culturels,
- Favoriser la participation des habitants à la vie culturelle, en promouvant une culture ouverte et plurielle, ancrée dans les droits culturels.

#### **2. Élargir le champ des coopérations pour ancrer la culture dans le quotidien des habitants**

La coopération culturelle dans le Grésivaudan s'appuie sur des réseaux solides (médiathèques, salles de spectacles, collectif Culture partagée) et sur des projets structurants comme le PLEAC, qui ont diffusé une culture du travail concertée entre acteurs culturels, éducatifs et sociaux. Pour pérenniser et élargir ces dynamiques, Le Grésivaudan entend :

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

- Consolider les coopérations existantes, notamment autour de l'éducation artistique et culturelle et dans le champ social afin de mieux accompagner les habitants dans toute leur diversité,
- Ouvrir des synergies avec le sport, le tourisme et l'économie, secteurs qui rythment la vie quotidienne des habitants,
- Développer une culture de la coopération, en favorisant le partage d'expériences, de compétences et de ressources au sein de réseaux professionnels, entre les acteurs de la culture et des autres secteurs, à travers des formations et des journées professionnelles.

### **3. Contribuer à l'attractivité du territoire par la culture et le patrimoine**

Le Grésivaudan est un territoire attractif, qui affirme ses atouts distinctifs dans le domaine de l'innovation et qui dispose d'un patrimoine naturel, bâti et immatériel d'une grande richesse. Pour révéler tout son potentiel et affirmer la singularité culturelle du territoire, Le Grésivaudan souhaite :

- Poursuivre la politique de préservation et de valorisation du patrimoine, dont la reconnaissance pourrait se traduire par l'obtention du label Pays d'art et d'histoire,
- Développer une programmation culturelle fédératrice autour de thématiques et savoir-faire qui mettent en récit le territoire et son histoire,
- Affirmer une stratégie culturelle tournée vers l'innovation, en développant les arts visuels et numériques, en cohérence et en dialogue avec l'offre déjà présente sur le territoire,
- Renforcer la coopération avec les territoires voisins et intégrer davantage les réseaux professionnels, afin de mutualiser les ressources, d'enrichir les pratiques, de rendre visible tout le travail accompli.

### **4. Engager la culture pour répondre aux défis des transitions écologiques**

Le Grésivaudan fait face à des enjeux environnementaux majeurs, et si la culture est reconnue comme un levier de sensibilisation, son rôle dans la transition écologique reste encore peu structuré. Même si la CCLG encourage déjà les pratiques écoresponsables dans le cadre de ses dispositifs, elle entend élargir cette dynamique, en s'appuyant sur les ambitions du Projet de territoire :

- Contribuer activement à la prise de conscience des habitants face aux grands défis environnementaux du territoire, à travers des démarches artistiques et des projets impliquant artistes, chercheurs et habitants,
- Réduire l'impact environnemental des actions culturelles de la CCLG, à travers l'évaluation de l'impact écologique, social et économique de sa politique et l'évolution des pratiques,
- Impulser une démarche de transition écologique pour le secteur culturel, en favorisant et soutenant les initiatives engagées dans les transitions.

### **Une gouvernance transversale pour croiser les regards sur la culture**

La gouvernance du PCT permettra de prendre en compte les différentes strates de collectivités et favoriser le croisement des compétences portées par Le Grésivaudan. À ce titre, la gouvernance transversale inaugurée par la démarche de construction du PCT sera pérennisée, à travers :

- Un COPIL, formé d'élus communautaires et communaux et de partenaires institutionnels ayant pour objectif de fixer et d'assurer le suivi et l'évaluation des orientations stratégiques du PCT. Selon les thématiques, les acteurs du territoire et les représentants du conseil de développement pourraient intervenir en tant que « grands témoins »,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

- Un COTECH, formé de représentants techniques de la CCLG et des partenaires institutionnels ayant vocation à formuler des propositions en matière d'organisation, de structuration et d'évaluation, ainsi qu'à assurer le déploiement des orientations stratégiques sur le territoire.

La Commission culture sera consultée et informée régulièrement des avancements du PCT.

### **Une animation de territoire pour faire vivre et nourrir le PCT**

Les modalités de concertation seront poursuivies sous différentes formes, dont :

- Un forum de territoire : un temps annuel réunissant une diversité d'acteurs autour des enjeux du PCT. Il vise à créer une culture commune entre acteurs de différents secteurs, partager des expériences et faire émerger des coopérations,
- Des communautés de projet : des groupes de travail ou d'expérimentation dans la continuité des sujets déjà existants ou autour de nouvelles thématiques à développer.

### **Des méthodes d'évaluation partagée, pour un projet durable et agile**

Les orientations et les objectifs opérationnels du PCT feront l'objet d'outils d'évaluation partagés, centrés sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Ils se nourriront des temps d'animation de territoire pour une évaluation partagée et ancrée dans le terrain. Leur analyse aidera à la décision pour permettre un ajustement des orientations et des priorités d'une année sur l'autre.

### **Une convention partenariale en perspective**

Dans le prolongement du PLEAC, le PCT fera l'objet d'une convention pluriannuelle avec les partenaires institutionnels, dont notamment la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, à l'initiative de ces démarches à l'échelle régionale. Ce conventionnement permettra de pérenniser les soutiens accordés aux projets du Grésivaudan, en cohérence et complémentarité avec les partenaires.

### **Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :**

- D'adopter le Projet culturel de territoire, annexé à la présente délibération, qui fixe les axes et les objectifs de développement de la culture sur le territoire pour la période 2026-2032 ;
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **24 NOV. 2025**

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



# Projet culturel de territoire Le Grésivaudan

2026-2032



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

# Sommaire

I.	INTRODUCTION.....	3
II.	PRESENTATION DU TERRITOIRE .....	5
III.	LE GRESIVAUDAN, UN VIVIER CULTUREL .....	9
IV.	DEMARCHE DE CONSTRUCTION DU PCT .....	13
V.	PRINCIPES DIRECTEURS.....	15
VI.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	16
	<b>ORIENTATION 1 : FAIRE DE LA CULTURE UN LEVIER D'EMANCIPATION POUR TOUS LES HABITANTS .....</b>	<b>16</b>
1.1.	ASSURER UN ACCES EQUITABLE AUX OFFRES CULTURELLES POUR TOUS LES HABITANTS, QUEL QUE SOIT LEUR LIEU DE VIE .....	16
1.1.1.	Accompagner le déploiement des actions culturelles de proximité dans une logique d'équité territoriale	17
1.1.2.	Favoriser la venue des habitants dans les lieux culturels : solutions de mobilité, infrastructures et tarifs accessibles .....	18
1.1.3.	Mettre en lumière les propositions culturelles pour permettre à chaque habitant d'accéder à une offre qui lui correspond .....	19
1.2.	PROMOUVOIR UNE CULTURE OUVERTE ET PLURIELLE, ANCREE DANS LES DROITS CULTURELS .....	20
1.2.1.	Encourager la participation active des habitants dans la conception et la mise en œuvre de l'offre culturelle.....	20
1.2.2.	Prendre en compte la diversité des besoins et des attentes des habitants dans l'élaboration des projets..	22
	<b>ORIENTATION 2 : ÉLARGIR LE CHAMP DES COOPERATIONS POUR ANCER LA CULTURE DANS LE QUOTIDIEN DES HABITANTS .....</b>	<b>23</b>
2.1.	POURSUIVRE LES COLLABORATIONS QUI FONT DE LA CULTURE UN VECTEUR DE TRANSMISSION ET DE LIEN SOCIAL.....	23
2.1.1.	Proposer des parcours d'éducation artistique, culturelle, aux médias et à l'information tout au long et dans tous les temps de la vie .....	24
2.1.2.	Mettre en œuvre des projets culturels qui favorisent la rencontre entre les habitants dans toute leur diversité.....	24
2.2.	DEVELOPPER DE NOUVEAUX PARTENARIATS AVEC LES SECTEURS QUI RYTHMENT LA VIE DES HABITANTS .....	25
2.2.1.	Faciliter les projets culturels dans les espaces et temps de travail des habitants.....	25
2.2.2.	Développer des projets croisant culture, sport et loisirs dans le Grésivaudan.....	26
2.3.	DEVELOPPER UNE DYNAMIQUE DE COOPERATION ENTRE LES ACTEURS QUI FONT VIVRE LA CULTURE .....	27
2.3.1.	Faciliter l'animation des réseaux professionnels de la culture en Grésivaudan.....	27
2.3.2.	Favoriser la rencontre entre les acteurs de la culture et des autres secteurs pour faire émerger des projets communs .....	28
	<b>ORIENTATION 3 : CONTRIBUER A L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PAR LA CULTURE ET LE PATRIMOINE .....</b>	<b>29</b>
3.1.	DEVELOPPER LES ACTIONS DEDIEES A LA SAUVEGARDE ET A LA VALORISATION DES PATRIMOINES MATERIELS ET IMMATERIELS ....	29
3.1.1.	Poursuivre la politique de conservation et de mise en accessibilité du patrimoine .....	29
3.1.2.	Valoriser les ressources patrimoniales du territoire, qu'elles soient matérielles ou immatérielles.....	30
3.2.	PROPOSER DES PROJETS CULTURELS FEDERATEURS QUI METTENT EN RECIT LE TERRITOIRE ET SON HISTOIRE .....	31
3.2.1.	Développer une programmation culturelle fédératrice autour de thématiques et savoir-faire représentatifs du territoire .....	32
3.2.2.	Affirmer une stratégie culturelle tournée vers l'innovation, en développant les arts visuels et numériques..	32
3.3.	FAVORISER LES DYNAMIQUES DE COLLABORATION AVEC LES ACTEURS CULTURELS EXTERIEURS AU TERRITOIRE .....	33
3.3.1.	Construire une culture professionnelle ouverte aux coopérations extraterritoriales .....	34
3.3.2.	Renforcer la représentation dans les réseaux culturels professionnels.....	34
	<b>ORIENTATION 4 : ENGAGER LA CULTURE POUR REPONDRE AUX DEFIS DES TRANSITIONS ECOLOGIQUES .....</b>	<b>35</b>
4.1.	FAIRE DE LA CULTURE UN LEVIER POUR SENSIBILISER AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX .....	35
4.1.1.	Mettre en réseau artistes, chercheurs et habitants pour relever les défis écologiques .....	36
4.1.2.	Sensibiliser aux enjeux écologiques par le biais de démarches artistiques et culturelle.....	36
4.2.	IMPULSER UNE DEMARCHE DE TRANSITION ECOLOGIQUE POUR LE SECTEUR CULTUREL .....	37
4.2.1.	Favoriser et soutenir les initiatives culturelles du territoire engagées dans les transitions .....	38
4.2.2.	Réduire l'impact environnemental des structures et actions culturelles de la communauté de communes .....	39
VII.	GOUVERNANCE.....	41
VIII.	ÉVALUATION.....	41
IX.	CALENDRIER .....	42

# I. Introduction

La **politique culturelle du bloc communal** occupe aujourd’hui une **place stratégique** dans l’aménagement et l’attractivité des territoires. En tant que **premier financeur public de la culture** (plus de 80%)<sup>1</sup>, le bloc communal porte une **responsabilité majeure dans l’élaboration, le soutien et la mise en œuvre de projets culturels de proximité**. Outre ce soutien financier essentiel à l’économie des territoires, cette implication se traduit par une structuration progressive des compétences et des outils de gouvernance, souvent à l’échelle intercommunale, en lien avec les communes. Ce **portage culturel partagé** s’inscrit dans une logique de mutualisation, de cohérence des politiques publiques et de réponse ajustée aux besoins des populations.

La politique culturelle portée par la communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG), depuis les premiers transferts de compétences et d’équipements, illustre pleinement cette dynamique : la nécessité de mutualiser certaines compétences en structurant des secteurs ou des axes d’intervention ; la volonté de soutenir les actions culturelles locales à travers un financement adapté et des partenariats renforcés ; et enfin, l’ambition politique affirmée de faire de la culture un levier de développement territorial. Le Projet culturel de territoire (PCT), en tant qu’outil de mise en cohérence, d’articulation avec les autres politiques publiques et de dialogue avec les acteurs locaux, incarne cette **volonté de construire une politique culturelle partagée**, adaptée aux **spécificités du territoire**, mais aussi **innovante et agile** pour répondre aux défis actuels.

Ainsi, au travers son engagement dans une démarche de PCT, la CCLG entend consolider les acquis de sa politique culturelle, tout en affirmant de nouvelles lignes fortes qui présentent ses ambitions pour répondre de manière agile aux enjeux des transitions sociétales, démographiques et écologiques du territoire.

## Le PCT : une feuille de route partagée

Le Projet culturel de territoire du Grésivaudan est à la fois un **outil politique et un cadre de travail collectif**. Il donne une direction claire, mais surtout, il met en relation : communes, associations, établissements culturels et éducatifs, acteurs sociaux, économiques et environnementaux, habitants. Ce n’est pas une politique « de plus », mais une **feuille de route commune : elle réaffirme ce qui existe déjà, fédère les initiatives et ouvre de nouvelles perspectives**.

**Le territoire dispose d’une vitalité culturelle évidente** – bibliothèques, musées, festivals, associations, pratiques artistiques variées – mais cette richesse reste inégalement accessible. Certaines communes ou certains publics en bénéficient moins ; les initiatives peinent parfois à se relier entre elles. Le PCT ne crée donc pas une politique ex nihilo : il consolide l’existant, renforce les coopérations et donne de la visibilité à ce qui se fait déjà.

**La coopération constitue son fil conducteur.** Entre acteurs culturels, pour mutualiser les savoir-faire et partager les moyens. Entre culture et autres politiques publiques – jeunesse, social, économie, tourisme, environnement – pour inscrire la culture dans le quotidien. Entre échelles locales enfin, pour relier intercommunalité, communes et associations. Le PCT vise à donner à cette coopération une forme plus structurée, durable et régulière, afin de permettre une dynamique de confiance et de reconnaissance mutuelle.

Au-delà de cette structuration, le PCT affirme des lignes politiques claires :

- **mettre en œuvre les droits culturels**, en donnant aux habitants une place active ;
- **développer de nouvelles esthétiques**, notamment dans les arts visuels et le numérique ;
- **valoriser les patrimoines**, naturels, industriels, historiques et immatériels ;
- inscrire la **culture dans une démarche de transition écologique et sociétale**, partagée et durable.

Enfin, le PCT constitue un **cadre souple et évolutif** : il n’est pas un catalogue d’actions figées, mais un **outil vivant, construit collectivement**. Sa mise en œuvre repose sur la mise en relation des énergies du territoire : la CCLG en assure l’animation et la coordination, mais sa **réussite dépend tout autant de l’engagement des communes, des associations, des établissements, des partenaires institutionnels et des habitants**. C’est de cette convergence des contributions que naîtra la force et la durabilité du projet.

<sup>1</sup> « Dépenses culturelles : le bloc communal conforte sa place de premier contributeur », La Gazette des Communes, article en ligne publié le 17/06/2025

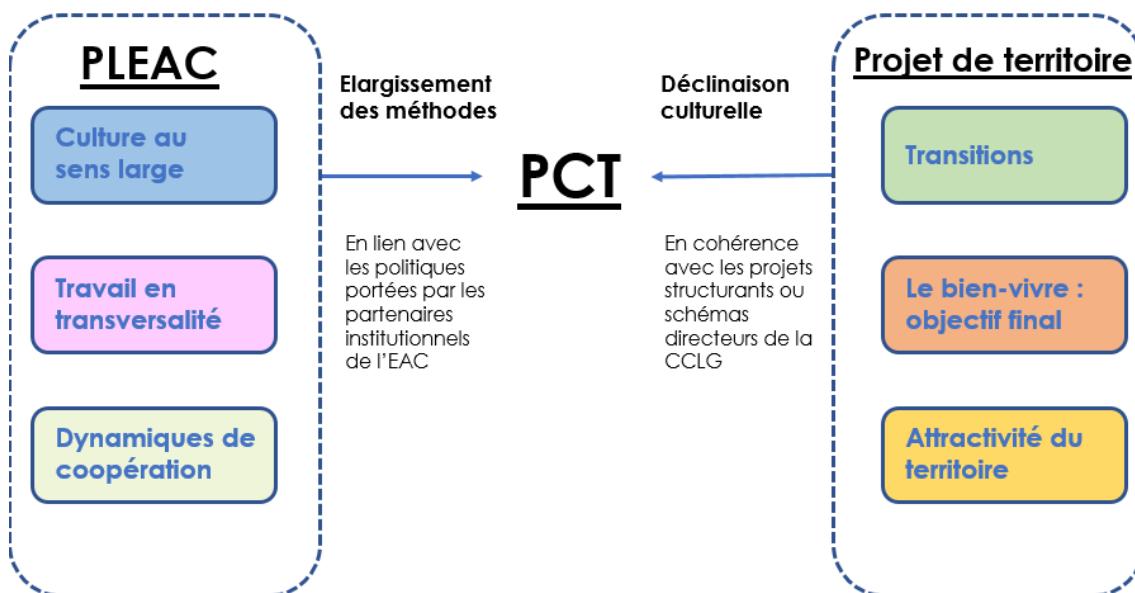
## Une trajectoire ancrée dans la continuité des politiques culturelles

Depuis la toute première Charte culturelle intercommunale (2015-2020), Le Grésivaudan a développé de nombreux dispositifs qui ont structuré sa politique culturelle et renforcé la cohérence de l'action publique. Ces dispositifs, qu'il s'agisse du Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle (PLEAC), du Contrat Territoire Lecture (CTL) ou encore des différents fonds d'aide et dispositifs de soutien aux acteurs, ont contribué à installer des principes d'action durables : **coopération entre acteurs, transversalité des politiques publiques et complémentarité avec les partenaires institutionnels.**

Ces principes, désormais inscrits au cœur du Projet culturel de territoire, constituent **son socle fondateur** et irriguent l'ensemble de ses orientations stratégiques et de ses dispositifs de mise en œuvre.

Si Le Grésivaudan entend **pérenniser ces fonctionnements** qui ont fait leurs preuves, de nouvelles ambitions issues de la démarche d'élaboration du PCT seront à instaurer. Elles font l'objet du présent document.

### Objectifs de la démarche de construction du PCT



Depuis 2023 la Direction régionale Culturelle Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC) impulse une dynamique de contractualisations avec les EPCI, intitulée « Vers un projet culturel de territoire (VPCT) ». Cette dynamique, qui se situe dans la continuité de la démarche de développement de l'EAC, vise à formaliser une stratégie culturelle concertée et transversale aux autres politiques publiques et ce, à l'échelle d'un territoire donné.

A travers l'engagement dans cette démarche impulsée par la DRAC, l'un des forts enjeux pour le Grésivaudan a été de constituer :

- ✓ **Un projet au service de tous les habitants** et dans les différents aspects de leur vie : décliner le projet de territoire intercommunal en objectifs culturels en favorisant une approche intersectorielle des politiques publiques déployées par Le Grésivaudan ;
- ✓ **Un projet au service d'un territoire spécifique et de ses communes** : élaborer un projet culturel de territoire qui tienne compte de la singularité, des spécificités du Grésivaudan, les valorise et s'inscrit en complémentarité et en soutien des initiatives communales ;
- ✓ **Un projet tourné vers l'avenir qui prend en compte les évolutions** : intégrer les problématiques de transition (numérique, écologique, démographique...) aux questions culturelles ;
- ✓ **Un projet facilitant, capable d'évoluer pour s'adapter aux changements** : créer un dispositif, agile et innovant, d'expérimentations dans une logique de proximité et d'adaptation des projets et des dispositifs aux besoins du territoire, des communes et des habitants.

Ces objectifs, fixés dans la délibération communautaire n° DEL-2024-0215 du 24 juin 2024, ont été pleinement atteints dans le cadre de la démarche qui a suivi. À partir d'un diagnostic culturel partagé et d'un travail de co-construction mené avec les autres directions de la CCLG et les acteurs du territoire, le présent document constitue désormais la **feuille de route culturelle** du Grésivaudan pour la période 2026-2032.

Cette feuille de route sera déclinée en projet de service et projets d'établissement au sein de la Direction culture et patrimoine culturel de la CCLG pour irriguer l'ensemble de ses actions.

## II. Présentation du territoire

### Un territoire mosaïque

Le Grésivaudan est un territoire « mosaïque », qui s'étend sur 676 km<sup>2</sup> entre plaine et montagne, entre Chartreuse et Belledonne. Il se compose de 43 communes aux profils contrastés : des communes de vallée, denses et périurbaines, côtoient des communes de montagne et de piémont plus étendues et faiblement peuplées. Le territoire s'articule autour de deux centralités, Crolles et Pontcharra, situées sur l'axe stratégique Grenoble–Chambéry.

Avec 105 383 habitants au 1er janvier 2023, il est la communauté de communes la plus peuplée de France.

Cette diversité géographique et humaine fait du Grésivaudan un territoire singulier, à la fois ouvert et fragmenté, où les conditions d'accès à la culture diffèrent selon les lieux de vie et les mobilités. Cette réalité territoriale a été confirmée par le diagnostic culturel effectué de septembre 2024 à février 2025, qui a mis en évidence les **écart d'accès à l'offre culturelle** entre plaine et montagne, ainsi que la **vitalité des dynamiques locales** dans les communes rurales. Les immersions ont montré l'attachement des habitants à leur cadre de vie et à la richesse du patrimoine naturel et bâti, perçus comme des ressources culturelles à part entière.

Ces réalités territoriales font émerger plusieurs enjeux pour la politique culturelle du Grésivaudan. Elles appellent à **garantir une équité d'accès à la culture**, en soutenant des formes d'itinérance, de proximité et de mutualisation adaptées à la diversité des communes. Elles invitent également à renforcer la coopération entre les acteurs culturels, sociaux et territoriaux, afin de **consolider le maillage du territoire** et de faire de la culture un espace commun, capable de relier l'ensemble des habitants, des vallées aux montagnes.

676 km<sup>2</sup> de superficie

62 % de surfaces forestières

43 communes, dont 15 situées dans le PNR de Chartreuse

Deux versants alpins : Belledonne et Chartreuse

Un axe stratégique de mobilité : Grenoble ↔ Chambéry

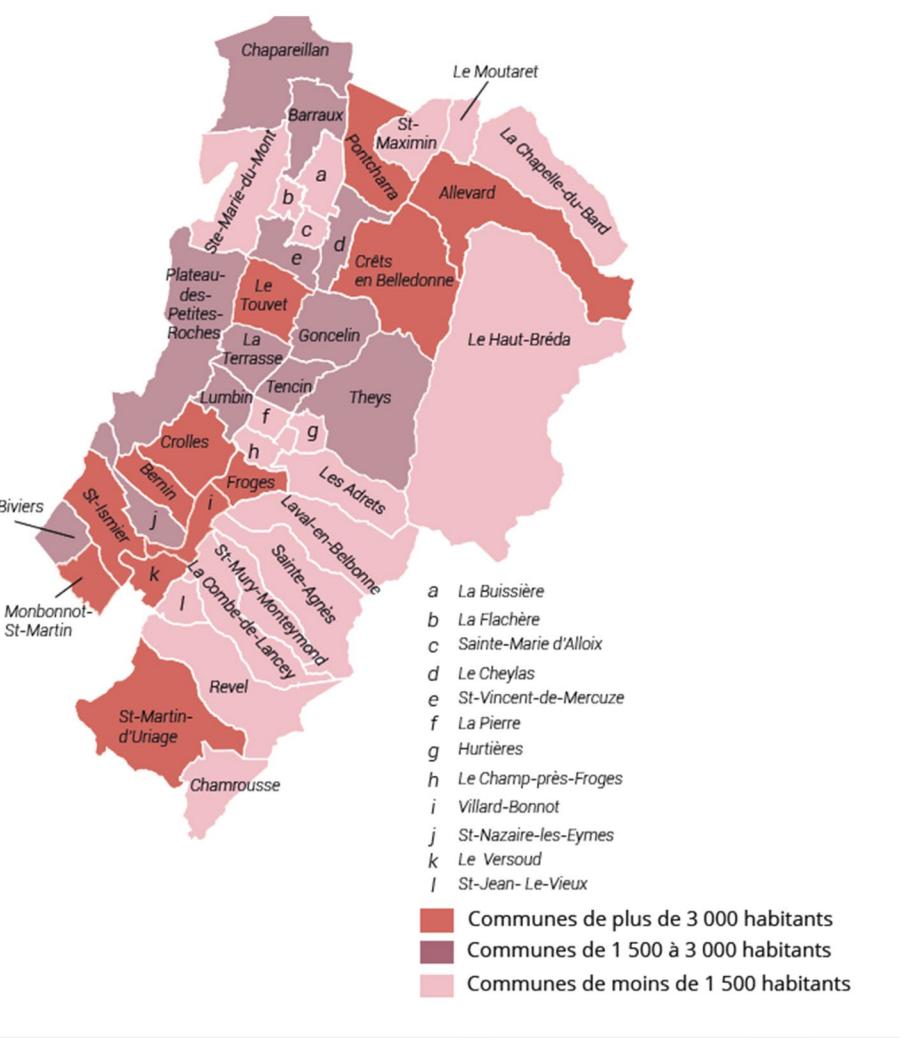


Figure 1 : Densité de la population du Grésivaudan, Analyse des besoins sociaux, 2025)<sup>2</sup>

<sup>2</sup> La récente Analyse des besoins sociaux (réalisée par le cabinet Compas pour Le Grésivaudan en 2025) met en lumière des éléments distinctifs concernant le territoire et sa population. Les principales informations qui vont suivre en sont extraites.

## Un territoire dynamique et attractif

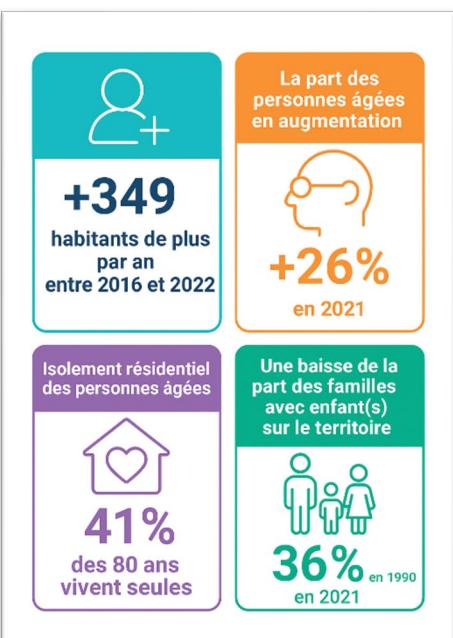
Le Grésivaudan offre un cadre de vie et un environnement de travail d'une qualité rare. Sur le plan économique, le territoire comprend trois secteurs d'activité complémentaires et composites : **l'industrie** – et notamment la filière micro-électronique –, **l'agriculture**, et **le tourisme et les loisirs** de pleine nature. À ces piliers s'ajoute la filière bois, spécificité locale fortement liée à la topographie et à l'histoire du territoire.

Héritier de la « houille blanche », le Grésivaudan a bâti son développement industriel autour de la force et la pureté de l'eau, avant de devenir un haut lieu de l'innovation technologique. L'industrie micro-électronique, portée par STMicroelectronics, Soitec et un vaste réseau d'entreprises et de laboratoires, prolonge cette tradition d'ingénierie et d'innovativité.

L'agriculture, reste un socle essentiel de l'économie locale et un facteur de cohésion territoriale, en maintenant un lien vivant à la terre et en travaillant son lien essentiel entre production et alimentation locales. La filière forêt-bois, avec ses 40 000 hectares, ses scieries et ses savoir-faire, incarne un équilibre entre exploitation raisonnée et gestion durable des ressources. Enfin, le tourisme et les loisirs de plein air s'appuient sur une géographie d'exception : six stations de montagne, deux stations thermales et une offre « quatre saisons » qui participent à l'attractivité du territoire.

Ce tissu économique illustre un ADN territorial singulier, entre tradition et industrie de pointe, où la nature, l'innovation et la production s'entremêlent. Il engage la politique culturelle à **accompagner ces transitions**, à **valoriser les savoir-faire** et les récits techniques, à **encourager les coopérations entre culture, économie et environnement**. Comment la culture peut-elle accompagner ces transitions, relier innovation et vie quotidienne, et renforcer le sentiment d'appartenance à un même territoire ?

## Un territoire en mutation démographique



Le Grésivaudan a connu une forte **croissance démographique depuis les années 1960**, soutenue par un important développement urbain, mais certaines communes voient leur population stagner voire diminuer depuis 2016. Le **solde migratoire** du territoire est **en ralentissement depuis 2006**. Corolaire du coût élevé du foncier sur le territoire, la part des séniors augmente, tandis que l'installation des ménages modestes et des jeunes est freinée.

Un **important vieillissement de la population** s'observe au Grésivaudan, la part des jeunes de moins de 20 ans diminuant au profit des 60 ans et plus. Celui-ci s'accompagne d'une contraction de la taille de ménages et d'une **progression de l'isolement résidentiel**. Le territoire garde toutefois un **caractère familial** au regard des moyennes départementale, régionale et nationale.

Les immersions menées dans le cadre du diagnostic culturel ont montré combien les habitants, notamment les plus âgés, voient la culture comme un moyen de maintenir le lien social et de « continuer à s'ouvrir au monde ». Plusieurs témoignages soulignent l'importance de lieux de proximité, accessibles et conviviaux, pour éviter l'isolement et favoriser la rencontre entre générations.

Dans ce contexte, les enjeux culturels portent sur la capacité du territoire à **préserver le lien intergénérationnel**, à **favoriser la participation des seniors à la vie culturelle** et à maintenir une **offre de proximité adaptée** à des publics aux mobilités réduites. La culture apparaît aussi comme un levier pour renforcer la cohésion sociale dans un territoire vieillissant, en encourageant des projets partagés entre habitants de générations et de milieux différents.



79 % des 15-64 ans sont en activité



Le territoire comprend 38 084 emplois



11 450 emplois liés à la filière micro-électronique



Filière forêt-bois : 40 000 hectares de forêt, 10 scieries et 250 entreprises



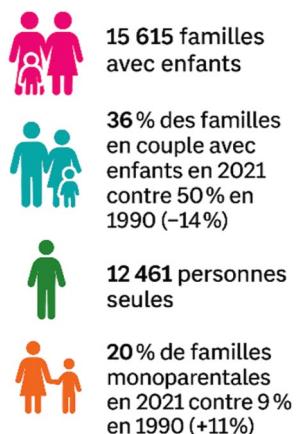
Attractivité touristique et de loisirs : 6 stations de ski et 2 stations thermales

## Des familles en évolution face aux défis de la parentalité

Le Grésivaudan compte 15 615 familles avec enfants en 2021, en baisse de 3 % entre 2015 et 2021 avec des tendances hétérogènes entre les communes. Cette évolution correspond à une diminution des familles composées d'un couple avec enfant(s) et d'une **hausse du nombre de familles monoparentales**.

Le diagnostic culturel met en évidence le rôle important des offres culturelles de proximité dans le **soutien aux familles**. Les lieux culturels constituent des espaces de repères et de respiration dans le quotidien parental, favorisant à la fois l'éveil des enfants et le partage d'expériences entre générations. Les acteurs de terrain soulignent une **attente forte d'activités communes parents-enfants**, encore trop ponctuelles ou inégalement réparties sur le territoire.

Ces constats traduisent un besoin d'espaces d'accueil bienveillants où culture, éducation et lien social se rejoignent. Les enjeux culturels portent sur le développement d'actions favorisant la relation parents-enfants et sur le **renforcement des coopérations** entre acteurs culturels, éducatifs et sociaux pour accompagner la parentalité au plus près des réalités familiales.



## Un parcours d'insertion des jeunes marqué par la précarité et le besoin d'accompagnement



5 876 jeunes vivent dans Le Grésivaudan (2021)



6 % de la population a entre 18 et 24 ans



23,6 % ont moins de 18 ans



48 % des jeunes de 18-24 ans sont sans emploi

Le Grésivaudan reste un **territoire relativement jeune**, avec un tiers de sa population âgée de moins de 25 ans. Pourtant, la part des 18-24 ans tend à diminuer, conséquence du départ des jeunes pour les études ou l'emploi, et d'un accès à l'autonomie plus difficile que dans le reste du département.

Le diagnostic culturel souligne que les jeunes sont peu visibles dans les lieux culturels et **manquent d'espaces de rencontre adaptés** à leurs attentes. Les formats proposés leur paraissent souvent éloignés de leurs pratiques quotidiennes et de leurs rythmes de vie. Plusieurs acteurs constatent également un **manque d'information** et de médiation spécifique à leur intention.

Ces constats traduisent une double nécessité : mieux relier les jeunes aux propositions culturelles existantes et valoriser leur capacité à créer, à participer, à s'engager. Les enjeux culturels portent ainsi sur le

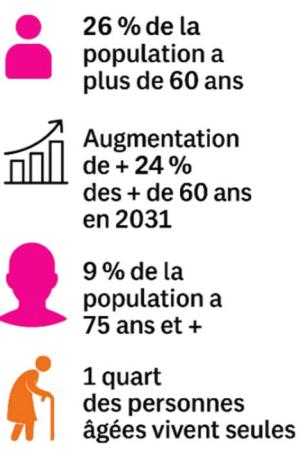
**développement d'actions qui favorisent l'expression, la participation et l'émancipation des jeunes**, tout en renforçant les coopérations entre culture, éducation, insertion et jeunesse pour **accompagner leur autonomie et leur place dans la vie du territoire**.

## Un vieillissement de la population nécessitant des solutions adaptées

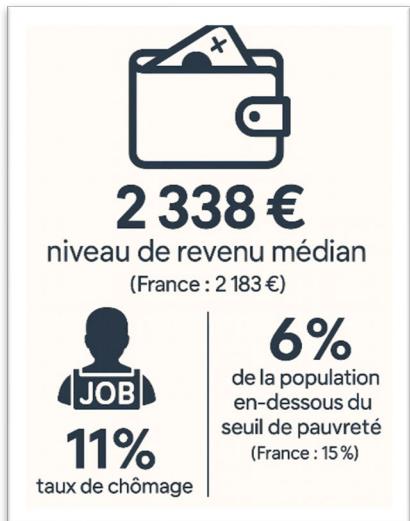
Le **vieillissement de la population** s'accentue dans le Grésivaudan, entraînant une augmentation du nombre de personnes âgées et une **progression marquée de l'isolement**, notamment après 80 ans. Ce phénomène interroge la capacité du territoire à maintenir le lien social et à offrir des conditions de vie favorables au bien-vieillir.

Le diagnostic culturel a montré que la culture joue un rôle essentiel dans ce domaine : elle favorise la participation, rompt l'isolement et contribue au maintien de l'autonomie. Les immersions ont mis en lumière des pratiques et des lieux qui soutiennent déjà cette dynamique mais aussi la nécessité de **renforcer leur accessibilité et leur diffusion** dans les communes les plus éloignées.

Les enjeux culturels consistent à renforcer l'accès des seniors à la vie culturelle, qu'ils vivent à domicile ou en établissement, en développant des **actions de proximité** adaptées à leurs besoins. Ils invitent aussi à encourager des projets **intergénérationnels** et à mieux **relier les acteurs** culturels, sociaux et médico-sociaux, pour que la culture contribue concrètement au bien-vieillir et au maintien du lien social.



## Un niveau de vie globalement élevé, mais des fragilités à prendre en compte



Le Grésivaudan se distingue par un **niveau de vie globalement élevé**, porté par la présence importante de cadres et de professions qualifiées. Mais derrière cette aisance apparente, les écarts se creusent : la **précarité augmente chez les familles monoparentales**, les **jeunes actifs** et certains **travailleurs** aux revenus modestes. Ces inégalités sont d'autant plus marquées qu'elles s'accompagnent d'un accès inégal aux services, aux mobilités et à la culture, notamment dans les communes rurales ou de montagne.

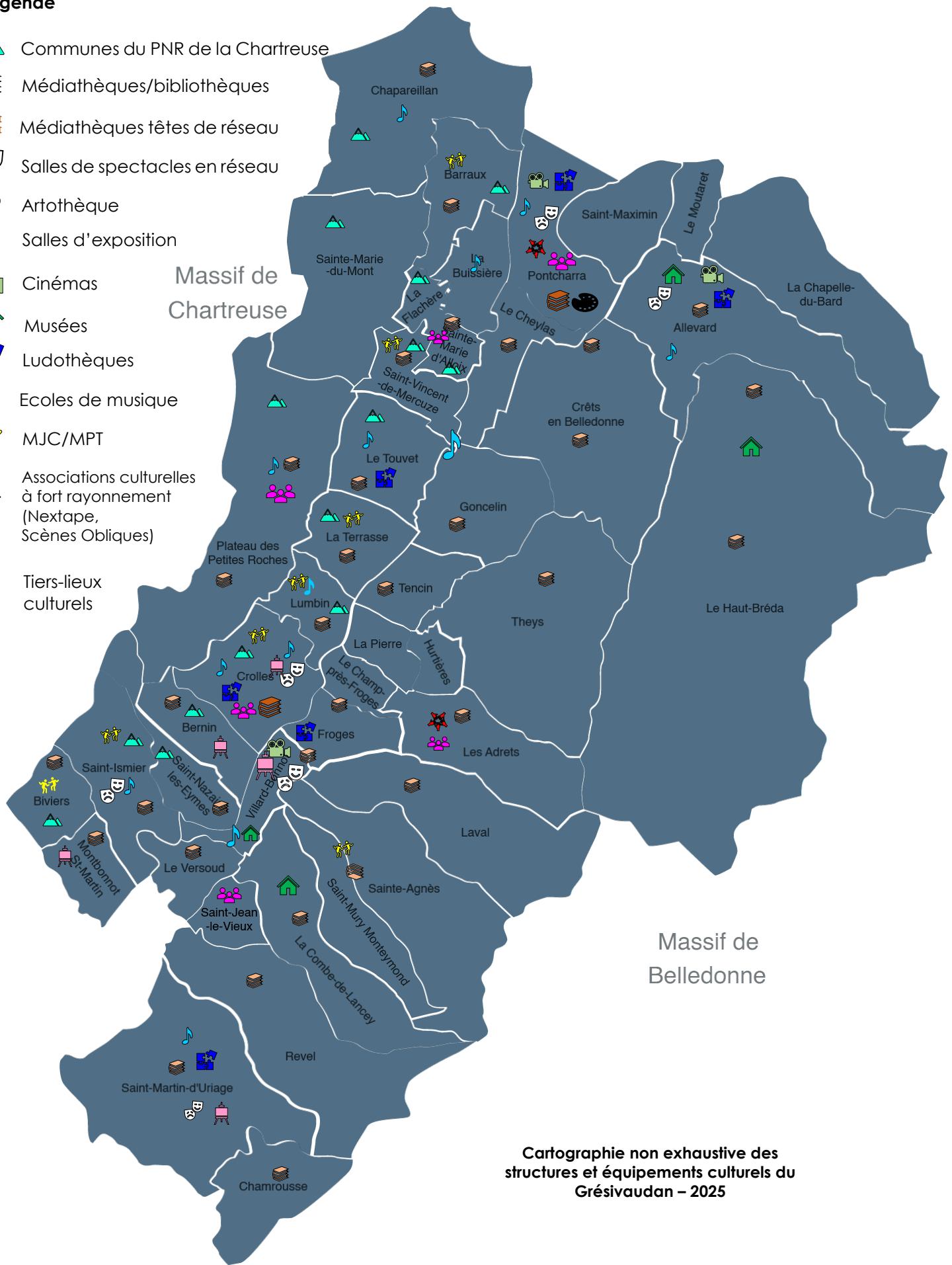
Le diagnostic culturel a mis en lumière cette fracture sociale et territoriale : les habitants aux revenus les plus modestes, ou vivant dans les zones éloignées, **participent moins à la vie culturelle faute d'information, de transport ou de sentiment de légitimité**. Les structures culturelles jouent pourtant un rôle clé d'ouverture et d'inclusion, en proposant des espaces accueillants et accessibles, souvent identifiés comme des lieux « où l'on se sent bienvenu ».

Ces constats font émerger des enjeux culturels forts : garantir une offre culturelle accessible à tous, soutenir les initiatives de proximité dans les communes les plus fragiles, et valoriser **la culture comme levier de cohésion et de justice sociale**. Ils appellent aussi à mieux **relier les politiques** culturelles et sociales, afin que la culture reste un espace de rencontre et de partage, ouvert à la diversité des parcours de vie et des situations.

### III. Le Grésivaudan, un vivier culturel

#### Légende

-  Communes du PNR de la Chartreuse
-  Médiathèques/bibliothèques
-  Médiathèques têtes de réseau
-  Salles de spectacles en réseau
-  Artothèque
-  Salles d'exposition
-  Cinémas
-  Musées
-  Ludothèques
-  Ecoles de musique
-  MJC/MPT
-  Associations culturelles à fort rayonnement (Nextape, Scènes Obliques)
-  Tiers-lieux culturels



## **La liste des acteurs, représentés sur la carte et inscrits dans le cadre du Plan local d'éducation artistique et culturelle, illustre cette diversité :**

- Le Parc de Chartreuse par ses missions culture et d'information et sensibilisation des publics
- Musées : Maison Bergès - Musée de la Houille Blanche (Départemental), Musée des Forges et Moulins de Pinsot - Haut Bréda, Musée "La Galerie" d'Allevard (Musée de France), Musée La Combâ Autrafé de La Combe-de-Lancey (Intercommunaux)
- Réseau de lecture publique : médiathèques intercommunales Jean Pellerin et Gilbert Dalet, un réseau de lecture publique (dispositif de navettes, coordination des actions culturelles), les 34 médiathèques communales
- Salles d'exposition : Espace Aragon (Intercommunal - Villard Bonnot), Espace Paul Jargot (Communal - Crolles), Le Belvédère (Communal - St Martin d'Uriage), Maison des Arts (Communal - Montbonnot), le château de la Veyrie (Communal - Bernin)
- Cinémas : Espace Aragon (Intercommunal - Villard Bonnot), Cinéma Bel'Donne (Allevard-les-Bains), Cinéma Jean Renoir (Pontcharra)
- Salles de spectacles : Espace Aragon (Intercommunal - Villard Bonnot), Espace Paul Jargot (communal – Crolles, scène ressource départementale), Le Coléo (communal - Pontcharra), Espace Agora (communal – Saint-Ismier), Espace culturel La Pléiade (communal - Allevard), Centre culturel Jeannine Creissels (communal – Saint-Martin-d'Uriage)
- Deux associations culturelles référentes d'EAC : Scènes Obliques et Nextape
- Les acteurs culturels (en co-construction avec une structure culturelle du territoire) : compagnies et artistes plasticiens professionnels, etc.
- Écoles de musique (en co-construction avec le chargé de mission EAC) : 12 établissements
- Patrimoine (en co-construction avec la chargée de mission patrimoine de la CCLG) : les édifices et sites patrimoniaux remarquables du territoire qui relèvent de la propriété publique comme privée.

## **Aux côtés de ces structures, un important vivier d'associations culturelles et d'artistes sont porteurs de projets, d'actions culturelles et de créations artistiques notables :**

- des ludothèques associatives ou municipales
- Les MJC et les MPT
- Les associations culturelles porteuses d'une grande diversité de projets, souvent complémentaires aux projets portés par les institutions (festivals de blues, de musique classique, de jazz, de musique contemporaine, du clown, etc.)
- Les artistes du territoire : compagnies de spectacle vivant, artistes plasticiens, etc.

## **Un foisonnement d'acteurs et d'initiatives<sup>3</sup>**

La vitalité culturelle du Grésivaudan s'incarne dans une diversité d'initiatives qui rythment les saisons et participent à l'ancrage de pratiques partagées. De nombreuses **manifestations de proximité**, souvent portées par des communes ou des associations (à titre d'exemples non exhaustifs : Festival Jazz Swing Revel, Les Folles Journées du Clown à Allevard, Palindrome à Laval-en-Belledonne), constituent des temps de rassemblement au plus près des habitants. À une autre échelle, des propositions structurées irriguent progressivement l'ensemble du territoire grâce à des dispositifs hors les murs, tels que la saison itinérante de spectacle vivant **Échos** et la saison estivale de cinéma en plein air **Cinétoiles**, ainsi que des événements fédérateurs dans les domaines de la lecture ou de la médiation artistique.

Certaines manifestations investissent des sites patrimoniaux majeurs, à l'image de **Jazz à Barraux** au Fort Barraux ou de **Uriage en Voix** au parc d'Uriage, associant arts, nature et mise en valeur de lieux emblématiques. D'autres festivals s'emparent des esthétiques contemporaines, qu'il s'agisse des cultures numériques et vidéoludiques (**PIXEL** à l'Espace Aragon), des cultures urbaines et hip-hop (**Who Got The Flower ?!** à Pontcharra), ou de formats intergénérationnels en structures d'accueil de la petite enfance et EHPAD (**D'un bout à l'autre**). Des temps forts autour de la lecture et de l'image – **Giboulivres**, le **Mois du Doc**, **Contes d'hiver** – mobilisent le réseau de lecture publique, tandis que des créations pluridisciplinaires trouvent un ancrage en montagne à travers le festival **L'Arpenteur**, porté par Scènes Obliques.

Cette liste, non exhaustive, reflète le paysage culturel du Grésivaudan en 2025 et la diversité des propositions offertes aux habitants. Par ailleurs, le **Département de l'Isère** impulse et coordonne des actions transversales, telles que les saisons thématiques ou les résidences de territoire. D'autres acteurs participent également à cette vitalité, y compris des habitants ou structures hors circuits institutionnels, qui proposent parfois des **spectacles à domicile** ou dans **des fermes**, alliant culture, art vivant et agriculture locale.

Cette pluralité de formats et d'esthétiques témoigne d'une capacité à conjuguer proximité et rayonnement, pratiques amateurs et création professionnelle, espaces institutionnels et initiatives citoyennes. Elle s'adresse à une diversité de publics – enfance, jeunesse, familles, seniors, habitants des centralités comme des zones de montagne – et favorise de nouveaux modes de rencontre avec l'art. Ce dynamisme collectif, structuré

<sup>3</sup> Les événements ou acteurs cités ici le sont à titre d'exemple et ne représentent pas l'ensemble des acteurs et des actions culturelles du territoire.

ou non en réseau, constitue un socle essentiel pour la construction d'une **identité culturelle partagée**. Il met toutefois en évidence des besoins de lisibilité, de consolidation des coopérations et d'équité territoriale, appelant à un renforcement du rôle structurant des équipements et des politiques culturelles à l'échelle intercommunale.

### **Des structures, réseaux et dispositifs intercommunaux qui portent la culture**

La communauté de communes Le Grésivaudan est très investie de la question culturelle. Dans le cadre d'une compétence partagée avec les communes, elle s'appuie sur des équipements et dispositifs qui structurent l'offre culturelle : trois musées (La Galerie d'Allevard – Musée de France, Forges et Moulins de Pinsot, La Combà Autrafé à La Combe-de-Lancey), deux médiathèques têtes de réseau à Crolles et Pontcharra, et l'Espace Aragon à Villard-Bonnot, salle de cinéma, de spectacle et d'exposition. En 2024, ces lieux ont rassemblé près de **115 000 spectateurs et visiteurs** : plus de **100 000 entrées** pour l'Espace Aragon (dont 8 600 scolaires), **13 000 visiteurs** pour les musées, et **près d'un million de prêts** dans le réseau de lecture publique, qui compte **20 000 abonnés**, soit plus de 20 % des habitants.

L'action culturelle intercommunale repose sur des **réseaux actifs** associant intercommunalité, communes et partenaires publics. Le réseau de lecture publique fédère 36 bibliothèques reliées par une navette, un portail commun et des projets partagés. Le réseau des six salles de spectacles (Espace Aragon, Espace Paul Jargot, Le Coléo, La Pléiade, L'Agora et Le Belvédère) constitue un espace d'échanges entre équipes, propice à l'élaboration de projets communs. Les musées coordonnent leurs actions autour des parcours pédagogiques et des expositions. Ces coopérations, soutenues par le Département, la DRAC et l'État, traduisent une volonté partagée d'avancer vers une politique culturelle plus concertée, même si leur intensité demeure variable selon les secteurs, comme l'a souligné le diagnostic du LUCAS.

La CCLG agit à la fois comme **opératrice, facilitatrice et partenaire** des communes et des institutions culturelles. Elle développe des programmations itinérantes (saisons Échos et Cinétoiles), soutient l'éducation artistique et culturelle (81 projets, 5 700 bénéficiaires en 2024) et la valorisation du patrimoine via le **Fonds Attractivité – Tourisme et patrimoine**.

Ces dynamiques traduisent un **maillage intercommunal solide**, fondé sur la complémentarité entre les équipements, la circulation des projets et la coopération entre les acteurs. Le diagnostic réalisé dans le cadre du PCT souligne toutefois la nécessité de consolider cette structuration et d'en renforcer la lisibilité, afin de garantir une meilleure cohérence et équité de l'action culturelle à l'échelle du territoire.

### **Le patrimoine, un bien commun à préserver**

Le Grésivaudan présente un patrimoine riche et diversifié, à la fois **matériel et immatériel**. Le territoire compte **24 monuments historiques classés ou inscrits**, dont deux visitables – le **Château du Touvet** et le **Fort Barraux** – ainsi qu'un ensemble de sites industriels, religieux ou ruraux qui témoignent de son histoire. À ces éléments s'ajoutent des savoir-faire artisanaux et industriels (métallurgie, filature, bois, pierre, eau et énergie) qui participent à l'identité du territoire.

Une **cartographie du patrimoine** a été réalisée en lien avec les communes, les musées intercommunaux et les associations partenaires, dont **La Combà Autrafé**, les **Amis des Forges et Moulins en Action au Pays d'Allevard**, les **Amis des Musées du Pays d'Allevard** et la **Fédération des associations patrimoniales de l'Isère**. Ces acteurs, véritables relais de la mémoire locale, jouent un rôle essentiel dans la connaissance, la sauvegarde et la transmission du patrimoine auprès des habitants.

Ce patrimoine, à la fois ressource culturelle et vecteur d'identité, appelle aujourd'hui une **meilleure mise en réseau et une politique de valorisation partagée** entre acteurs culturels, patrimoniaux et touristiques. Ces constats fondent les **enjeux stratégiques à venir**, centrés sur la transmission, l'appropriation et la participation des habitants à la préservation de ce bien commun.

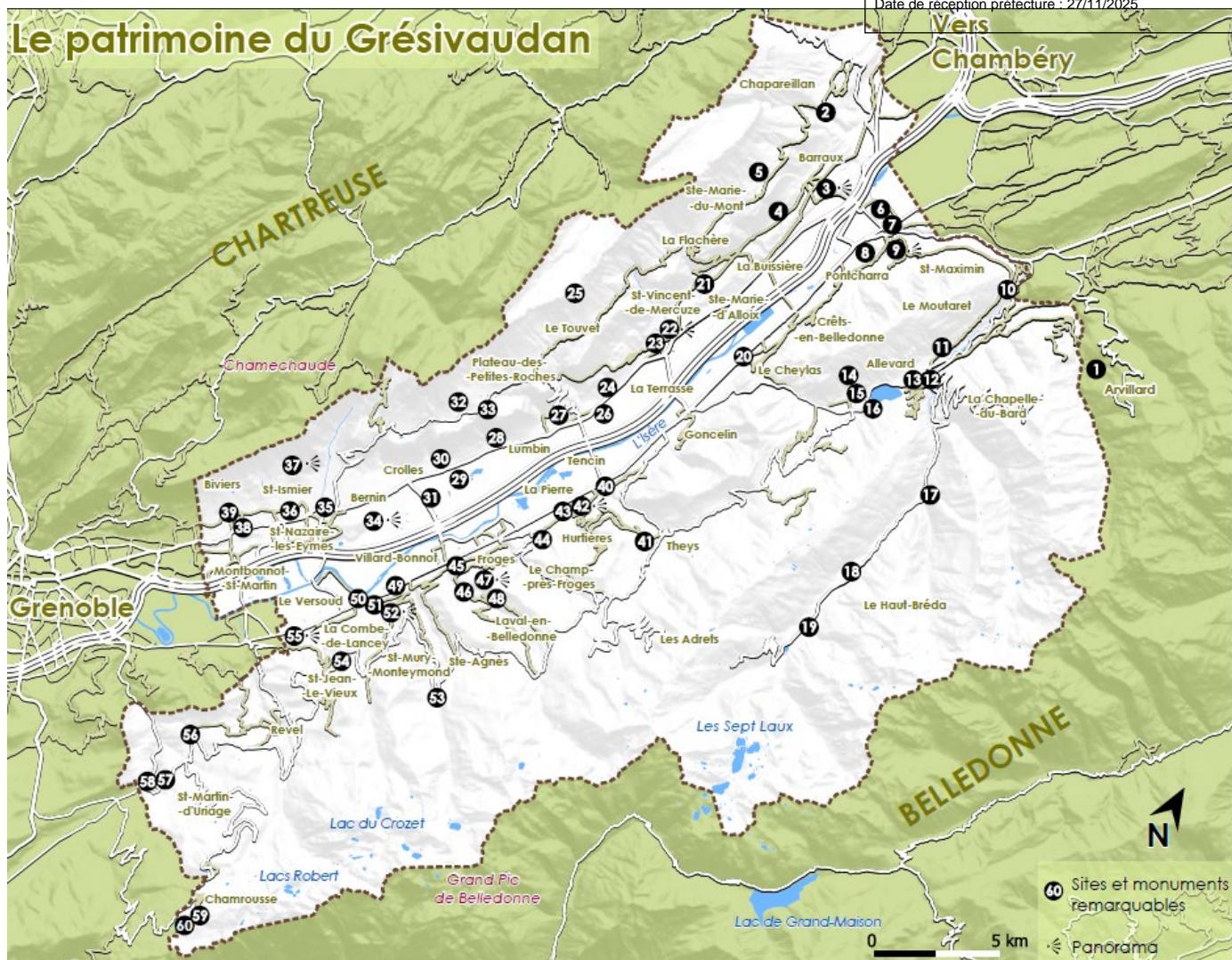


Figure 2 - Carte patrimoniale du Grésivaudan, « Patrimoine en Grésivaudan » de Jean Guibal publiée aux Presses Universitaires de Grenoble en 2025

1. Chartreuse de Saint-Hugon – Arvillard	23. Maison forte de la Bayette – Le Touvet	47. Tour de Montfollet - Laval-en-Belledonne
2. Ruines du château de Bellecombe – Chapareillan	24. Maison forte de la Frette – Le Touvet	48. Église Saint-Etienne - Laval-en-Belledonne
3. Fort Barraux – Barraux	25. L'Aulp du Seuil - Plateau-des-Petites-Roches	49. Cénotaphe de Mme Bergès - Villard-Bonnot
4. Château du Fayet – Barraux	26. Église Saint-Aupré et ses abords – La Terrasse	50. Maison Bergès - musée de la Houille Blanche - Villard-Bonnot
5. Le Balcon de Belledonne - Ste-Marie-du-Mont	27. Château de Carré – La Terrasse	51. Anciennes papeteries de Lancey - Villard-Bonnot
6. Ensemble industriel de la Viscamine – Pontcharra	28. Château de Montfort – Crolles	52. La Comba Autrafé - Musée de la Combe de Lancey - La Combe de Lancey
7. Église Saint-Hugues – Pontcharra	29. Église Saint-Pierre-Saint-Paul – Crolles	53. Moulin de la Gorge, dit "Moulin Aristide Bergès" - St-Mury-Monteymond
8. Château de Bayard – Pontcharra	30. Château de Bernis – Crolles	54. Église Saint-Jean-Baptiste - St-Jean-le-Vieux
9. Tour d'Avalon - St-Maximin	31. Ancienne abbaye des Ayes – Crolles	55. Tour d'Étapes - Le Versoud
10. Église Saint-Jean-Baptiste - Le Moutaret	32. Site des anciens sanatoriums - Plateau-des-Petites-Roches	56. Chapelle Saint-Nizier - St-Martin-d'Uriage
11. Tour du Treuil – Allevard	33. Funiculaire - Gare d'arrivée - Plateau-des-Petites-Roches	57. Château d'Uriage - St-Martin-d'Uriage
12. La Galerie – Musée d'Allevard	34. Château de la Veyrie – Bernin	58. Thermes d'Uriage-les-Bains - St-Martin-d'Uriage
13. Bâtiment thermal Jules-Louis Chardon – Allevard	35. Mémorial "Doyen-Gosse" – Saint Ismier	59. Église du Saint-Esprit, dite centre œcuménique – Chamrousse
14. Tour d'Aquin – Crêts-en-Belledonne	36. Église Saint-Philibert – Saint Ismier	60. Salle d'animation du Caravaneige - Chamrousse
15. Église Saint-Pierre - Crêts-en-Belledonne	37. Tour d'Arces – Saint Ismier	
16. Four à griller des anciennes forges d'Allevard - Crêts-en-Belledonne	38. Château de Biviers, dit Château Servien – Biviers	
17. Forges et moulins - Musée de Pinsot / Le Haut-Bréda	39. Château de Franquières – Biviers	
18. Centrale hydroélectrique du Prémoinet - Le Haut-Bréda	40. Château – Tencin	
19. Grange de l'Epinay - Le Haut-Bréda	41. Château – Theys	
20. Manoir de la Tour – Le Cheylas	42. Manoir de Veubonnais – La Pierre	
21. Haut-fourneau - St-Vincent-de-Mercuze	43. Château de La Pierre, dit Château Vieux – La Pierre	
22. Jardins et château du Touvet – Le Touvet	44. Église Notre-Dame – Froges	
	45. Anciennes papeteries Frédet - Villard-Bonnot	
	46. Centrale du Loury - Laval-en-Belledonne	

# IV. Démarche de construction du PCT

La démarche a été accompagnée par la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, avec le concours de l'Observatoire des politiques culturelles. Elle a été facilitée par Culture-Co, association labellisée par l'Agence nationale de la Cohésion des territoires, qui a mobilisé ses partenaires dans le cadre du LUCAS – Laboratoire Usages Culture Art Société.

## Une large mobilisation

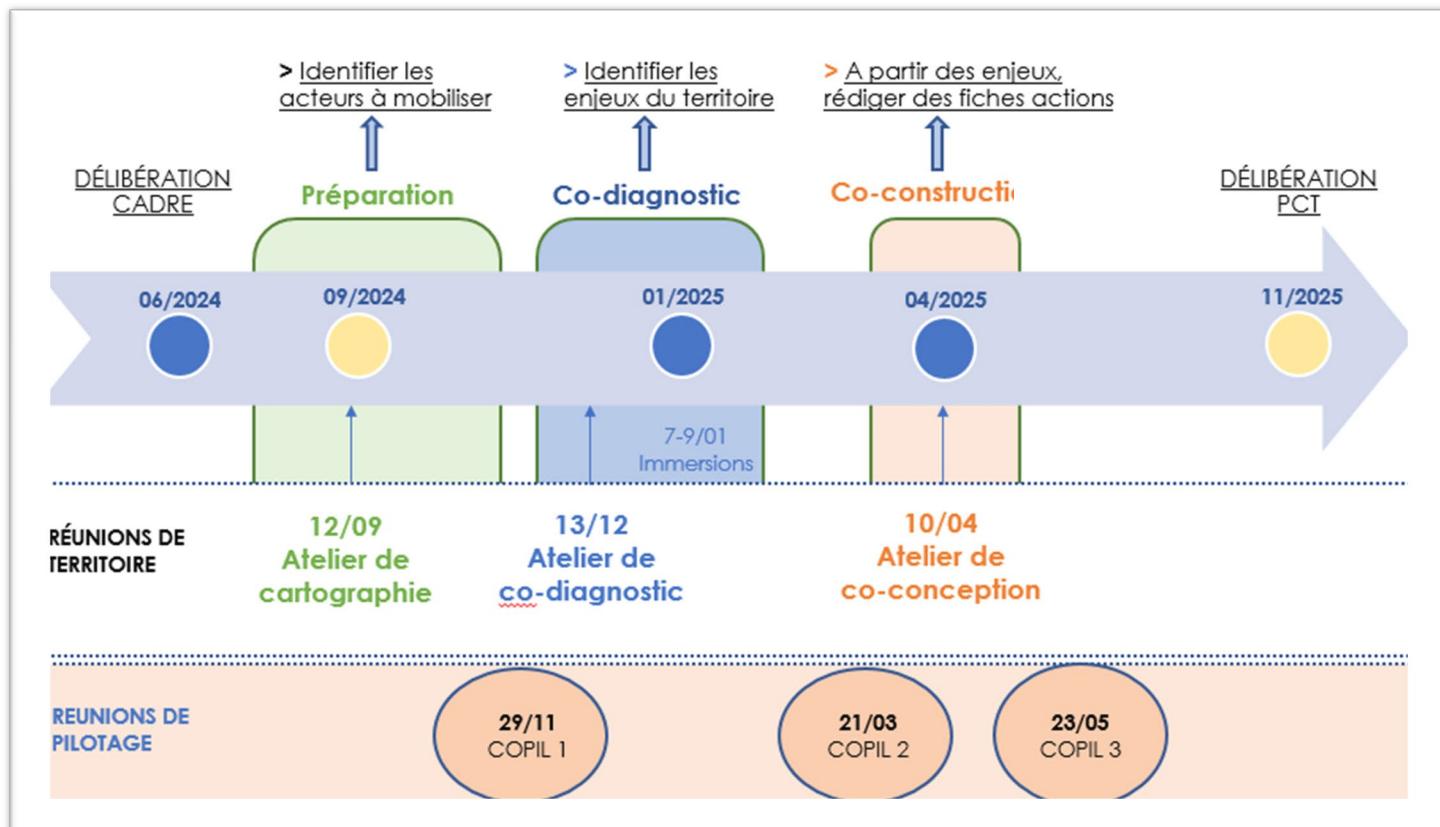
Pour son élaboration, plus de **450 participants** ont été mobilisés entre septembre 2024 et avril 2025, acteurs issus des secteurs culturel, social, éducatif, économique ou touristique, habitants et représentants du Conseil de développement. Cette démarche s'est appuyée sur **3 ateliers, 17 immersions et 6 entretiens**, permettant d'établir un diagnostic partagé et de concevoir le projet en coopération avec les acteurs du territoire et avec les autres directions de la CCLG.

Les propositions issues de cette démarche ont alimenté les échanges d'un Comité de pilotage formé de **18 élus communautaires et 8 partenaires institutionnels**, réunis à 3 reprises avant d'aboutir à une feuille de route pour le territoire. Chaque étape du projet a été partagée avec les élus communaux participant à la Commission culture. Préalablement aux COPIL, des réunions spécifiques ont été menées avec chaque élu communautaire invité et les directions concernées.

L'implication des services internes a constitué un levier essentiel de la démarche. **23 agents de la CCLG** ont contribué à l'élaboration du projet, au sein d'une équipe projet transversale comptant 17 agents de la Direction culture et patrimoine culturelle et 6 agents issus d'autres directions : Développement économique, Sport Montagne et Tourisme, Gestion des Déchets, Direction Enfance Jeunesse et Parentalité, Autonomie Santé et Solidarité, Mission Mobilité. Quatre temps de travail (réunion de lancement, deux ateliers-enjeux, réunion de bilan) et deux ateliers avec les acteurs du territoire ont rythmé la vie de cette équipe.

Par ailleurs, onze agents ont bénéficié de deux **formations** aux techniques de facilitation afin d'animer les temps collectifs, consolidant ainsi une culture de la coopération et de l'intelligence collective au sein de la collectivité.

## Calendrier du co-diagnostic et de la co-construction du PCT



## Des ateliers participatifs

Les ateliers ont permis d'associer aux côtés de la CCLG progressivement une diversité d'acteurs issus du secteur culturel et d'autres secteurs, qui ont participé en nombre aux temps proposés :

- L'atelier de **cartographie** : a permis de dresser une première liste d'acteurs à mobiliser dans le cadre de la démarche, complétée par les retours des élus et des partenaires ;
- L'atelier de **co-diagnostic** : a permis à chaque participant d'évaluer l'action culturelle du territoire à partir de critères proposés par le LUCAS et d'en débattre en plénière ; les personnes présentes ont également fait part d'une coopération intersectorielle qui fonctionnait bien de leur point de vue, et ont renseigné des coopérations qu'elles souhaiteraient développer pour leur structure ou leur public ;
- L'atelier de **co-conception** : le grand rendez-vous pour travailler sur des propositions concrètes d'actions qui pourraient alimenter le « vivier d'idées » du PCT, afin de répondre aux défis préalablement formulés par l'équipe projet à partir du co-diagnostic.

## Conclusions du diagnostic

Pour analyser les données collectées dans le cadre des ateliers, a été utilisé le « radar du LUCAS », un outil permettant d'évaluer la perception qu'ont les acteurs d'un territoire de la performance des actions culturelles. Le radar comprend quatre entrées :

- ✓ La **démocratisation** correspond aux actions culturelles orientées vers la transmission de connaissances, l'accès à tous à la culture, aux œuvres et à l'art, l'équité territoriale, les démarches de diffusion qui tentent « d'aller vers » les habitants, etc.
- ✓ Les actions de **démocratie** culturelle mettent l'accent sur la diversité culturelle, l'animation culturelle, les droits culturels, l'éducation permanente et l'autonomie des personnes. Elles favorisent les pratiques amateurs et la participation des citoyens à la vie culturelle, afin qu'ils prennent des initiatives artistiques ou culturelles, qu'ils produisent ou expérimentent.
- ✓ La **coopération** fait référence aux démarches qui permettent aux acteurs culturels de se relier entre eux et à d'autres partenaires, en favorisant les rencontres et les coopérations interdisciplinaires et intersectorielles autour de projets communs.
- ✓ Les **transitions** concernent les actions culturelles qui tentent d'inventer de nouvelles solutions ou façons d'agir et de penser, face aux grands défis écologiques, sociétaux ou numériques.

Pour chaque pôle du radar ont été formulées plusieurs questions. Pour chaque question posée, les acteurs culturels institutionnels devaient attribuer une note comprise entre 0 et 4, et justifier de leur réponse. Ce système de notation a permis de représenter graphiquement la perception des acteurs institutionnels.

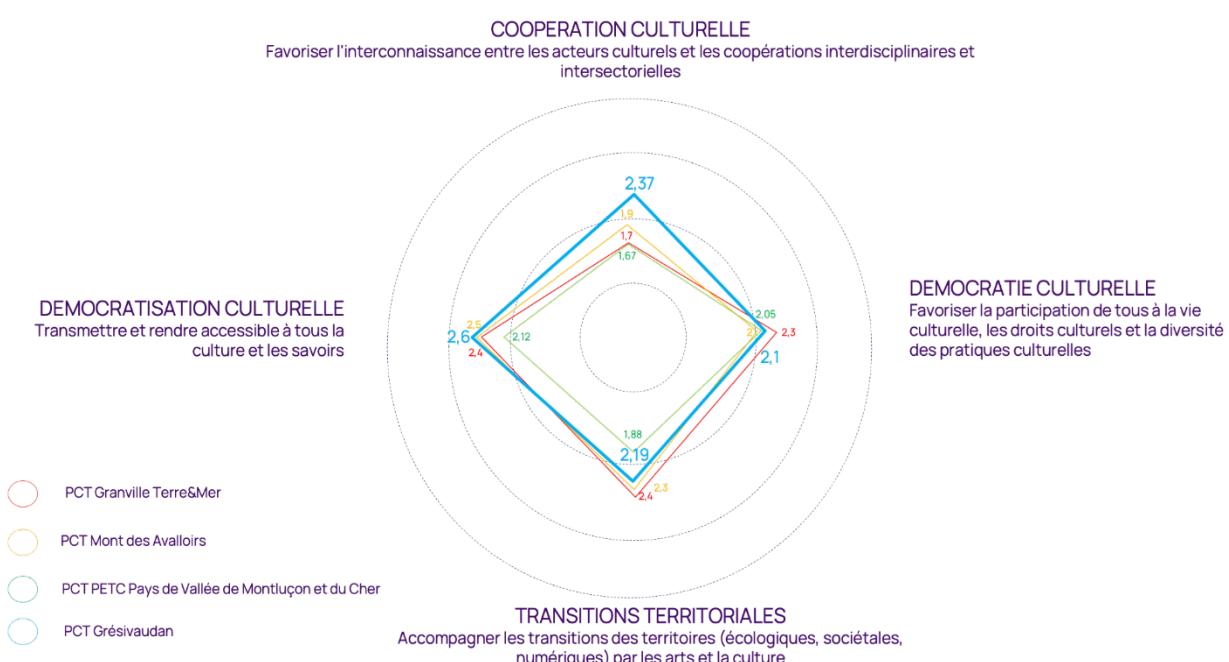


Figure 3 : Analyse du Grésivaudan via le radar du Lucas, issue du rapport de diagnostic

Par rapport aux autres territoires évalués, Le Grésivaudan a de bons résultats en termes de Coopération (2,37/4) et de Démocratisation culturelle (2,6/4). La Démocratie culturelle (2,1/4) et les Transitions (2,19/4) sont à développer. Le schéma ci-dessus représente ces résultats.

# V. Principes directeurs

A l'issue de la phase de co-construction, sept principes directeurs ont été formulés, permettant de guider les réflexions sur la gouvernance, les parties prenantes et l'animation du territoire.

## 1. Proximité - refléter la diversité des réalités territoriales

Dans le champ culturel, la proximité désigne la capacité d'une offre, d'un équipement ou d'une action à être accessible, ancrée localement et en lien direct avec les publics. Dans Le Grésivaudan, cette notion de proximité se traduit aussi par une démarche active d'"aller-vers" : aller à la rencontre des habitants, investir les lieux du quotidien, soutenir les initiatives culturelles là où elles émergent. L'action culturelle intercommunale s'appuie sur les communes et les acteurs locaux pour faire vivre une culture accessible, inclusive et mobile, capable de toucher tous les publics, y compris les plus éloignés.

## 2. Complémentarité - un regard croisé entre l'intercommunalité et les communes

La complémentarité entre les communes et l'intercommunalité repose sur une coopération souple et évolutive. Toutes deux initient des actions culturelles de proximité, parfois conjointement, parfois de manière autonome. L'intercommunalité agit à la fois au service des communes et des habitants : elle dispose de ses propres équipements culturels de proximité tout en accompagnant les initiatives ou équipements communaux, par le biais de la coordination des politiques publiques, du soutien financier, de l'animation de réseau et de la mutualisation de moyen. Cette articulation vise à garantir une offre culturelle cohérente et équilibrée, adaptée aux spécificités locales et à la diversité des ressources communales, afin d'assurer à tous les habitants un égal accès à la culture.

## 3. Agilité et évaluation - capacité à vérifier la pertinence des actions et à faire évoluer les projets

Dans le contexte d'un projet culturel de territoire, l'agilité désigne la capacité à adapter en continu la démarche, les méthodes ou les actions en fonction des réalités du terrain, des besoins des habitants, des ressources disponibles et des imprévus. L'évaluation quant à elle vise à mesurer, analyser et comprendre les effets du projet, à la fois sur le plan quantitatif (fréquentation, répartition géographique, nombre de partenaires...) et qualitatif (impact sur les publics, transformations sociales, appropriation par les habitants...).

## 4. Innovation et expérimentation - proposer un cadre de confiance permettant la créativité

L'innovation désigne l'introduction de pratiques nouvelles ou de formes inédites d'action culturelle, qu'elles soient technologiques, artistiques, sociales ou organisationnelles. L'expérimentation est la mise à l'épreuve concrète d'une idée, d'une méthode ou d'un dispositif, dans une logique de test, d'apprentissage et de progressive montée en charge.

## 5. Transversalité - décloisonner les politiques publiques pour une approche globale

La transversalité des politiques publiques désigne la capacité des différentes politiques sectorielles (éducation, urbanisme, développement économique, jeunesse, santé, environnement, cohésion sociale, etc.) à travailler ensemble de manière coordonnée et intégrée, en dépassant les logiques de cloisonnement administratif. Dans le champ culturel, cette transversalité signifie que la culture n'est pas un secteur isolé, mais un levier de transformation et de lien entre de nombreux domaines de l'action publique.

## 6. Équité territoriale - adapter les propositions aux besoins de chaque territoire

L'équité territoriale consiste à garantir à tous les habitants, qu'ils vivent en ville, en zone rurale ou périurbaine, un accès juste et adapté à la culture. Cela suppose de tenir compte des besoins et spécificités de chaque territoire. Dans Le Grésivaudan, l'action culturelle s'ajuste aux réalités locales pour proposer une offre cohérente, équilibrée et accessible à tous.

## 7. Gouvernance partagée - mettre en place les conditions nécessaires pour l'expression de toutes les parties prenantes, dans l'esprit des droits culturels

Dans Le Grésivaudan, la gouvernance partagée s'incarne dans une démarche collective de décision et de co-construction des projets culturels, associant élus, agents, habitants, associations, artistes et partenaires. Cette dynamique s'appuie sur les droits culturels, en valorisant la participation de chacun, la diversité des expressions culturelles et l'implication active des acteurs du territoire dans la vie culturelle.

# VI. Orientations stratégiques

Issues du diagnostic partagé et des échanges menés avec les acteurs du territoire, les orientations stratégiques traduisent la vision culturelle commune portée par la communauté de communes Le Grésivaudan. Elles incarnent les priorités politiques du projet, tout en assurant la continuité des démarches déjà engagées : elles visent à garantir l'accès de tous à la culture, à renforcer les coopérations, à valoriser les ressources patrimoniales et créatives du territoire et à inscrire la culture dans la transition écologique et sociétale.

Ces quatre orientations structurent la feuille de route du PCT et se déclinent en axes de travail opérationnels, à la croisée des politiques publiques portées par la collectivité.

- ✓ Orientation 1 : **Faire de la culture un levier d'émancipation pour tous les habitants**
- ✓ Orientation 2 : **Élargir le champ des coopérations pour ancrer la culture dans le quotidien des habitants**
- ✓ Orientation 3 : **Contribuer à l'attractivité du territoire par la culture et le patrimoine**
- ✓ Orientation 4 : **Engager la culture pour répondre aux défis des transitions territoriales**

## Orientation 1 : Faire de la culture un levier d'émancipation pour tous les habitants

Le Grésivaudan bénéficie d'une offre culturelle riche et variée : musées, bibliothèques, cinémas, salles de spectacles, festivals itinérants et actions « hors-les-murs » qui irriguent de nombreuses communes. Ces atouts permettent de toucher un large public. Mais le diagnostic met aussi en évidence des inégalités persistantes : certaines communes de montagne ou en périphérie restent éloignées des équipements structurants, la mobilité limite l'accès des jeunes, des familles ou des seniors et certains habitants, en situation de précarité ou de handicap, n'osent pas franchir les portes des lieux culturels.

Dans ce contexte, la démocratisation culturelle consiste à consolider les acquis tout en réduisant ces écarts : **développer l'itinérance**, soutenir des **propositions de proximité**, rendre l'**offre plus lisible** et lever les freins de **transport** et d'**accessibilité**. L'enjeu est de garantir à chaque habitant, quel que soit son lieu de vie, la possibilité de bénéficier d'une culture diversifiée et de qualité.

En parallèle, la démocratie culturelle s'appuie sur une autre richesse du territoire : la vitalité des associations, des MJC, des écoles de musique, des collectifs et des bénévoles. Ces acteurs font vivre une **culture de proximité**, souvent participative et ancrée dans le quotidien. Des initiatives originales – créations collectives, valorisation du patrimoine naturel et immatériel, événements culturels – témoignent de cette créativité locale. Il reste cependant nécessaire de leur donner **plus de visibilité et de reconnaissance**, et de favoriser la **participation active des habitants** dans la conception et la mise en œuvre des projets portés par les structures institutionnelles.

Ces deux démarches se renforcent mutuellement : la démocratisation garantit un accès élargi et équitable, tandis que la démocratie culturelle fait de la culture un bien partagé, co-construit et représentatif des singularités du territoire. C'est cette double ambition qui fonde la politique culturelle du Grésivaudan : aller vers les habitants, tout en leur donnant les moyens de devenir eux-mêmes acteurs de la vie culturelle.

### 1.1. Assurer un accès équitable aux offres culturelles pour tous les habitants, quel que soit leur lieu de vie

Bien que des **initiatives locales**, « **hors-les-murs** » ou **itinérantes** facilitent l'accès des habitants à une vie culturelle de proximité, des inégalités d'accès à la culture perdurent sur le territoire du Grésivaudan. Sa configuration géographique accentue **l'éloignement** de certaines communes par rapport aux lieux culturels structurants. Ainsi, les contraintes de **transport** influent fortement sur les pratiques culturelles, tout comme l'évolution de leurs **rythmes de vie** et modes de **consommation** culturelle. Enfin, la pluralité des offres peut **rendre difficile** pour les habitants **l'identification** de celles qui leur correspondent le mieux.

Pour répondre à ces constats, la politique culturelle du Grésivaudan se situe dans le prolongement des actions menées jusqu'à présent pour **toucher les habitants là où ils sont et leur faciliter l'accès aux lieux culturels**. Elle poursuivra sa **politique de soutien aux manifestations culturelles d'envergure intercommunale portées par les associations**. Elle devra également **répondre aux enjeux de lisibilité** de l'offre culturelle, en agissant en complémentarité avec les communes et les acteurs du territoire.

## OBJECTIFS

### 1.1.1. Accompagner le déploiement des actions culturelles de proximité dans une logique d'équité territoriale

#### Consolider et développer le « hors-les-murs » et l'itinérance, en priorité dans les communes les plus éloignées

Cet axe répond à l'objectif de mailler l'ensemble du Grésivaudan pour que chaque habitant, quel que soit son lieu de vie, puisse rencontrer la culture dans son quotidien.

Le **réseau de lecture publique** constitue la clé de ce maillage. Présent dans de nombreuses communes, il permet, y compris dans les plus petites, d'envisager des points lecture adaptés, afin que chaque habitant puisse accéder à des ressources culturelles de proximité. Ses malles pédagogiques, ses mini-expositions et ses programmations itinérantes illustrent cette capacité à irriguer le territoire.

Dans la continuité, la **saison « Échos, tous au spectacle vivant, tournée en Grésivaudan ! »** lancée en 2023 est l'une des expressions les plus visibles de cette ambition. Elle propose, avec les communes partenaires, une programmation diversifiée et solidaire, qui va au-devant des publics et crée une dynamique de diffusion équilibrée. D'autres initiatives s'inscrivent depuis plusieurs années dans ce même esprit : l'**Espace Paul Jargot, scène ressource départementale**, déploie également des propositions hors les murs, dans des lieux non dédiés ; **Nextape** avec son « Flower's Tour » qui complète la manifestation « Who Got the Flower ?! » en investissant différentes communes du territoire ; d'autres acteurs, comme **Grésiblues**, choisissent eux aussi de travailler sur un maillage original, attentif aux communes et aux habitants.

Dans cette dynamique, une nouvelle étape s'ouvrira avec la création d'une **artothèque itinérante**, développée dans le cadre du *Plan Culture et Ruralité* lancé en 2025 par le ministère de la Culture. L'appel à projets national porté par le Centre national des arts plastiques (CNAP), permettra au Grésivaudan de concevoir une structure de présentation d'œuvres accompagnée de médiations adaptées, destinée à **faire circuler des œuvres d'art dans différents lieux du territoire**. Les bibliothèques en seront les premiers relais, mais l'offre pourra progressivement s'élargir aux écoles, aux entreprises, aux associations et aux tiers-lieux. En diversifiant ainsi les emprunteurs, ce futur service itinérant de l'artothèque rapprochera directement les habitants des œuvres et multipliera les occasions de rencontre avec l'art contemporain.

Cet axe stratégique, déjà bien engagé, se consolide ainsi autour d'une diversité de dispositifs et de partenariats, pour garantir à tous un accès régulier et équitable à la culture.

#### Favoriser le développement de propositions culturelles de proximité dans les communes du territoire

L'équité territoriale passe aussi par la reconnaissance et le soutien des dynamiques locales. Le Grésivaudan dispose d'un tissu associatif et artistique vivant, qui porte des festivals, des concerts, des créations collectives ou des événements de quartier et qui contribue à maintenir une vie culturelle dans toutes les communes, y compris les plus petites. Ces initiatives, souvent menées avec des moyens limités, permettent pourtant de rassembler les habitants et de faire vivre une culture de proximité, adaptée aux réalités locales.

Le **dispositif intercommunal de subvention** accompagne cette vitalité. Qu'il s'agisse de la diffusion de spectacles vivants ou de manifestations culturelles à l'échelle intercommunale, il intègre désormais des critères de **bonification en faveur des communes les plus éloignées** des équipements structurants, **des communes de moins de 1 000 habitants** et **des structures sociales**. Cette orientation vise à encourager la diffusion de propositions culturelles dans des lieux non dédiés, notamment des lieux de vie, afin de toucher directement les habitants là où ils se trouvent.

L'enjeu est maintenant de poursuivre cette **politique de soutien et de facilitation**. Les acteurs culturels locaux doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement régulier, non seulement pour financer leurs initiatives, mais aussi pour améliorer leur diffusion et leur reconnaissance.

➤ **Pistes de travail issues des ateliers de co-construction**

**Proposition des acteurs du territoire :**

- « **Un p'tit truck en plus** », un camion itinérant imaginé pour aller vers les communes éloignées et proposer spectacles, ateliers et expositions dans les lieux de vie.

Enjeux exprimés à travers cette proposition :	Exemples de mise en application opérationnelle :
<p>Réduire les inégalités territoriales d'accès ; rapprocher la culture des habitants qui ne fréquentent pas spontanément les équipements ; irriguer le territoire de manière équilibrée.</p>	<p><b>À conforter</b> : les actions itinérantes déjà en place (saison Échos, expositions itinérantes, concerts hors les murs), qui montrent la pertinence des médiations et actions culturelles dans des lieux non-dédiés et dans l'espace public. Le soutien aux manifestations organisées dans les communes éloignées des structures culturelles.</p> <p><b>À développer</b> : de nouvelles formes d'itinérance (formats mobiles, micro-événements dans des lieux de vie), en s'appuyant sur le réseau de lecture publique, les MJC et les associations.</p>

**1.1.2. Favoriser la venue des habitants dans les lieux culturels : solutions de mobilité, infrastructures et tarifs accessibles**

L'accès aux lieux culturels du Grésivaudan reste conditionné par plusieurs types de freins qu'il convient d'aborder de manière complémentaire :

**Faciliter les déplacements vers les lieux culturels**

Si le réseau de transports en commun dessert correctement la vallée, les communes de montagne et de piémont demeurent moins accessibles, limitant la fréquentation de certains équipements.

Renforcer l'information sur les solutions existantes, encourager le covoiturage et développer des synergies avec les acteurs du transport contribueront à faciliter les déplacements vers les lieux culturels.

**Améliorer l'accessibilité des bâtiments et des offres**

Garantir un accueil inclusif des publics passe par la poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments culturels et par une attention accrue aux besoins des personnes en situation de handicap, visibles ou non.

Cette démarche suppose à la fois des aménagements techniques, une adaptation des supports de médiation et la montée en compétence des équipes d'accueil et de médiation.

**Rendre accessibles les tarifs des propositions culturelles**

Enfin, l'accessibilité financière constitue un levier essentiel pour l'égalité d'accès à la culture. La mise en valeur des gratuités existantes sur des plateformes dédiées, la coordination avec les dispositifs sociaux et le développement de partenariats pourront contribuer à lever les freins économiques à la fréquentation des lieux culturels.

Ces trois dimensions – mobilité, accessibilité et équité tarifaire – devront être abordées de manière transversale, en lien avec les communes et les acteurs du territoire, afin de permettre à chacun de participer pleinement à la vie culturelle du Grésivaudan.

➤ **Pistes de travail issues des ateliers de co-construction**

**Propositions des acteurs du territoire :**

Plusieurs ateliers ont mis en évidence la mobilité comme un facteur limitant l'accès à la culture, bien que cet enjeu n'ait pas fait l'objet d'une fiche spécifiquement consacrée. Trois propositions en ont néanmoins souligné l'importance :

- « **Festival pour et par les jeunes** » : la mobilité des jeunes est identifiée comme un frein majeur à leur participation et à leur capacité à s'investir dans des projets culturels.
- « **Un p'tit truck en plus** » : en proposant une offre itinérante, ce projet contribue à réduire les déplacements nécessaires des habitants et facilite un accès de proximité à la culture.
- « **Cultures en fête !** » : par son caractère tournant et intercommunal, le festival rapproche les propositions culturelles des habitants en limitant les trajets nécessaires pour y participer.

Enjeux exprimés à travers ces propositions :	Exemples de mise en application opérationnelle :
<p>La mobilité constitue un frein récurrent pour de nombreux habitants, notamment les jeunes, les familles et les seniors. La démocratisation culturelle suppose de réduire ces obstacles, en facilitant l'accès aux événements et aux lieux culturels.</p>	<p><b>À conforter</b> : les coopérations déjà existantes avec les communes et les relais de transport, ainsi que les initiatives locales de covoiturage qui favorisent l'accès aux équipements.</p> <p><b>À développer</b> : des expérimentations ponctuelles telles que des navettes mises en place lors d'événements fédérateurs, une meilleure information sur les solutions de transport disponibles, ainsi que des partenariats pilotes autour du covoiturage culturel.</p>

### 1.1.3. Mettre en lumière les propositions culturelles pour permettre à chaque habitant d'accéder à une offre qui lui correspond

#### Permettre aux habitants de repérer plus facilement les ressources culturelles du territoire à leur disposition

La richesse culturelle du Grésivaudan reste encore **trop peu visible** pour une partie des habitants. Les propositions locales, souvent nombreuses et diversifiées, souffrent d'un déficit de lisibilité alors même qu'elles enrichissent considérablement l'offre de proximité. Leur diffusion doit être améliorée afin que chacun puisse **repérer plus facilement** ce qui est disponible autour de lui.

Aujourd'hui, l'information circule de manière fragmentée, et beaucoup d'événements échappent à la communication institutionnelle. Le **site internet intercommunal** peut devenir un outil central de cette valorisation, à condition de donner aux associations et structures culturelles les moyens de s'en saisir à travers des formations simples, permettant aux acteurs de publier eux-mêmes leurs événements.

Cette démarche **renforcerait la lisibilité de l'offre culturelle** du territoire et donnerait aux habitants une vision plus claire des propositions qui leur sont accessibles.

#### Faciliter la lisibilité des offres culturelles du territoire, en les différenciant selon les spécificités des publics visés

La lisibilité de l'offre culturelle n'est pas seulement une question de communication : elle constitue un enjeu stratégique d'égalité d'accès et de démocratisation de la culture. **Adapter les messages aux différents publics**, c'est affirmer que chacun, quels que soient son âge, sa situation ou son lieu de vie, doit pouvoir se sentir concerné par l'offre culturelle de son territoire.

Le développement d'un **annuaire commun et collaboratif** apparaîtrait, à ce titre, comme un levier structurant. Il permettrait de renforcer la coordination et la mise en lien entre les acteurs pour permettre un ciblage fin des communications.

Au-delà de la diffusion numérique, il s'agit également de **rencontrer les publics** là où ils se trouvent. Ainsi, le Salon de l'autonomie, porté par le Département avec la Direction autonomie, santé et solidarités de la CCLG, constitue un temps fort qui pourrait devenir un vecteur privilégié de valorisation des offres culturelles à destination des seniors et des personnes en situation de handicap.

Développer ce type de participation ciblée, dans des **espaces de visibilité déjà repérés** par les habitants, renforce la présence de la culture dans leur quotidien et affirme son rôle dans la qualité de vie sur le territoire.

➤ **Pistes de travail issues des ateliers de co-construction**

**Proposition des acteurs du territoire :**

- « **Labellisation** » des propositions culturelles intergénérationnelles : repérer et valoriser l'offre intergénérationnelle, afin d'en améliorer la visibilité et la reconnaissance.

Enjeux exprimés à travers cette proposition :	Exemples de mise en application opérationnelle :
<p>Lisibilité insuffisante de l'offre, difficulté des habitants à repérer ce qui leur correspond, besoin de reconnaissance des initiatives intergénérationnelles.</p>	<p><b>À conforter</b> : l'utilisation du site intercommunal comme vitrine des propositions, création d'un fichier partagé de contacts pour mieux cibler la communication.</p> <p><b>À développer</b> : une meilleure prise en compte des typologies de publics dans les communications (familles, seniors, jeunes, publics empêchés), et une valorisation des projets intergénérationnels comme leviers de visibilité.</p>

## 1.2. Promouvoir une culture ouverte et plurielle, ancrée dans les droits culturels

Cet axe accompagne la **transition démographique et sociale** d'un territoire à la fois familial et vieillissant, qui conjugue niveau de vie élevé et contrastes sociaux. L'offre culturelle y est diversifiée et globalement appréciée, mais elle peut encore s'ajuster pour mieux répondre à la **variété des parcours de vie**.

Les familles recherchent des propositions à partager avec leurs enfants, les adolescents et les jeunes adultes sont sensibles à des formes plus participatives et connectées à leurs univers, tandis que les seniors attendent des expériences favorisant la convivialité et le lien social. Les tout-petits et leurs parents, les personnes en situation de précarité ou de handicap, nécessitent quant à eux des attentions particulières pour trouver des **offres adaptées**. Enfin, certains habitants n'accèdent pas pleinement aux lieux et événements culturels, non par manque d'intérêt, mais parce qu'ils ne se sentent pas toujours légitimes ou accueillis.

Face à ces réalités, de nombreux acteurs et communes sont déjà engagés : ils diversifient leurs propositions, développent de nouveaux partenariats et renouvellent leurs manières de construire avec les habitants. Cette dynamique répond à une aspiration collective forte pour une culture plus inclusive, plus participative et ancrée dans le quotidien.

Le Grésivaudan souhaite encourager et faciliter les initiatives qui **renforcent le lien social et promeuvent les droits culturels**, en valorisant la **diversité des cultures** présentes sur son territoire. Cela suppose la mise en place de démarches **ouvertes et inclusives**, pensées pour favoriser l'engagement des habitants et répondre avec exigence aux besoins des personnes les moins représentées ou les plus fragilisées.

### OBJECTIFS

#### 1.2.1. Encourager la participation active des habitants dans la conception et la mise en œuvre de l'offre culturelle

##### **Développer des projets contributifs permettant aux habitants de devenir acteurs des propositions culturelles**

Donner toute sa place à l'implication des personnes dans la vie culturelle, c'est dépasser la logique d'une offre pensée uniquement pour des publics-spectateurs. Il s'agit de reconnaître que chacune et chacun peut contribuer à la création, à la programmation ou à la médiation, et ainsi renforcer l'ancrage de la culture dans la vie collective du territoire. Cette orientation vise à faire de la culture un espace partagé, où les personnes ne sont pas seulement récepitrices mais aussi co-auteurs des propositions.

L'**Éducation Artistique et Culturelle (EAC)** constitue le levier privilégié de cette ambition. C'est à travers elle que les structures du territoire expérimentent déjà des démarches contributives : en associant élèves, amateurs, familles ou bénévoles à la conception de projets, elles traduisent en actes l'idée d'une culture construite avec et par les personnes. Cette dynamique, déjà amorcée dans plusieurs équipements culturels, offre un socle solide pour aller plus loin.

L'enjeu désormais est de lui donner une cohérence d'ensemble et de **s'appuyer sur des réseaux qui constituent de véritables leviers** : les écoles de musique, les associations de pratiques amateurs et le réseau des MJC. Par leur proximité avec les habitants et leur capacité à mobiliser largement, ces structures sont essentielles pour amplifier les espaces de participation et développer des projets plus inclusifs et plus contributifs.

### **Proposer des formations sur les droits culturels pour une meilleure appropriation de cette notion par les acteurs**

**Pour que les droits culturels deviennent une boussole pour l'action**, il ne suffit pas d'en rappeler les principes. Encore faut-il les partager, les discuter et les traduire dans les pratiques. Cela suppose de donner aux acteurs et aux élus des **repères concrets**, mais aussi de créer des **temps communs** qui favorisent la rencontre entre secteurs et la compréhension des réalités de chacun.

Le territoire a déjà posé les premiers jalons. La matinée professionnelle organisée en mai 2025 à l'Espace Aragon, consacrée aux droits culturels et à l'EAC, a réuni des intervenants nationaux et des acteurs locaux autour d'échanges féconds. Elle a montré la pertinence de ces rendez-vous pour croiser les approches et nourrir une culture commune de l'action.

Ces initiatives doivent maintenant être poursuivies et élargies. Des **formations régulières**, des **conférences participatives**, mais aussi des espaces d'interconnaissance plus **informels**, permettront de consolider cette dynamique. Il s'agit d'accompagner chacun dans l'appropriation progressive de ce cadre et de favoriser l'émergence de projets plus travaillés, parce qu'ils reposent sur une meilleure compréhension mutuelle.

Dans cette perspective, les rendez-vous trimestriels de **Culture partagée** organisés par le Département de l'Isère constituent un appui précieux. Ils ouvrent un espace de dialogue entre acteurs culturels, sociaux, éducatifs et associatifs, et facilitent la mise en réseau. S'appuyer sur ces ressources et les relier aux initiatives locales permettra d'ancrer les droits culturels dans les pratiques quotidiennes et de renforcer la capacité du Grésivaudan à construire des projets réellement inclusifs.

#### ➤ **Pistes de travail issues des ateliers de co-construction**

#### **Propositions des acteurs du territoire :**

- **« Festival pour et par les jeunes »** : un événement pensé, organisé et animé par des adolescents, accompagnés par les structures culturelles et éducatives, pour renforcer leur place comme acteurs de la vie culturelle
- **« Cultures en fête »** : une dotation incitative destinée à soutenir et valoriser des projets collectifs favorisant la participation habitante et la diversité des initiatives locales

Enjeux exprimés à travers ces propositions :	Exemples de mise en application opérationnelle :
<p>Mettre en œuvre concrètement les droits culturels en favorisant des démarches où les habitants ne sont plus de simples spectateurs mais deviennent co-auteurs des projets ; Offrir à chacun, et en particulier aux publics moins représentés (jeunes, familles, habitants éloignés des lieux culturels structurants), l'opportunité de contribuer à la vie culturelle.</p>	<p><b>À conforter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les démarches d'EAC qui associent déjà élèves, familles et bénévoles ;</li><li>- Les coopérations avec écoles de musique, associations de pratiques amateurs, MJC et MPT, relais privilégiés de la participation ;</li><li>- Le système de subvention intercommunale aux manifestations culturelles, qui comporte déjà une bonification spécifique pour les projets valorisant l'implication citoyenne ;</li><li>- Les projets collectifs existants qui valorisent l'implication citoyenne.</li></ul> <p><b>À développer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Valoriser davantage les initiatives participatives locales en leur donnant plus de visibilité ;</li><li>- Encourager les structures à expérimenter de nouvelles formes contributives (habitants associés à la médiation, co-programmation, créations collectives).</li></ul>

## 1.2.2. Prendre en compte la diversité des besoins et des attentes des habitants dans l'élaboration des projets

### Analyser et faire évoluer les projets culturels afin de répondre aux besoins spécifiques des habitants

Cela appelle une **meilleure conception** et une **meilleure évaluation** des projets culturels. Lorsqu'ils s'adressent à des publics fragilisés ou qu'ils sont construits avec eux, ils doivent être pensés dès l'amont avec leurs relais professionnels, et évalués non seulement à travers des **chiffres de fréquentation** mais également grâce à des **retours qualitatifs**. Ce sont ces retours qui permettent d'ajuster les contenus, de lever les freins et de rendre les projets plus pertinents.

Enfin, il est nécessaire de poursuivre et de soutenir les actions culturelles **hors les murs**, et en particulier dans les lieux de vie fermés que sont les EHPAD, les ESAT ou d'autres établissements médico-sociaux. La culture y joue un rôle déterminant de lien et d'ouverture. Ces actions doivent être **co-construites** avec les équipes sur place, afin qu'elles soient réellement **intégrées au quotidien des personnes** concernées.

### Favoriser la mise en commun de pratiques professionnelles autour de l'inclusivité

Répondre aux besoins spécifiques suppose d'abord de renforcer **l'interconnaissance entre les acteurs** culturels et ceux du social, de la santé, de l'éducation ou du handicap. Ces échanges sont essentiels pour mieux comprendre les réalités vécues et concevoir des projets adaptés.

Des **espaces d'interconnaissance réguliers** doivent permettre à ces professionnels mieux comprendre les réalités de chacun et d'élaborer des projets construits en transversalité. Cette dynamique repose également sur des **formations croisées**, qui outillent les équipes à accueillir des publics aux besoins spécifiques et favorisent la diffusion de **compétences partagées** sur l'ensemble du territoire sur des thématiques telles que l'adaptation des contenus aux spécificités des publics, la communication accessible, etc.

En associant interconnaissance, co-construction et formation, la politique culturelle consolide une culture professionnelle commune de l'inclusivité et renforce la capacité du territoire à répondre à la diversité des besoins.

#### ➤ Pistes de travail issues des ateliers de co-construction

#### **Propositions des acteurs du territoire :**

- « **Une pause pour mieux se rencontrer** » : proposition de temps conviviaux permettant aux habitants, aux associations et aux professionnels de se retrouver pour échanger, partager des expériences et renforcer les liens autour de projets culturels inclusifs.

Enjeux exprimés à travers cette proposition :	Exemples de mise en application opérationnelle :
<p>La diversité des publics appelle à mieux comprendre les réalités de chacun et à décloisonner les pratiques professionnelles. Le défi met en évidence le besoin de créer des espaces favorisant l'interconnaissance, le dialogue et le partage d'expériences entre habitants, acteurs sociaux, éducatifs et culturels.</p>	<p><b>À conforter</b> : les coopérations déjà existantes avec les structures sociales et médico-sociales, qui permettent d'adapter les projets aux publics fragilisés, et les premières formations croisées initiées dans le cadre de l'EAC.</p> <p><b>À développer</b> : organiser des temps réguliers d'échanges conviviaux (<i>pauses culturelles</i>), où habitants, associations et professionnels peuvent se rencontrer, mutualiser des pratiques et nourrir une culture commune de l'inclusivité. Ces temps pourraient s'inscrire dans des événements déjà existants (salons, forums, rencontres thématiques), et devenir des moments de dialogue informel qui complètent les dispositifs plus institutionnels de coopération.</p>

## Orientation 2 : Élargir le champ des coopérations pour ancrer la culture dans le quotidien des habitants

Dans le Grésivaudan, la coopération culturelle s'est construite progressivement et repose aujourd'hui sur des **bases solides**. Le **réseau des médiathèques** constitue la première échelle de collaboration entre l'intercommunalité et les communes, en développant des projets communs et une offre partagée au service des habitants. Le réseau des **salles de spectacles**, à travers des projets mutualisés et un partenariat tarifaire, favorise la circulation des publics et renforce la visibilité des propositions. Le réseau **Culture partagée**, porté par le Département, facilite l'interconnaissance, encourage le croisement des pratiques et ouvre de nouvelles perspectives aux carrefours du social et de la culture.

Le **PLEAC**, dont la coopération est le moteur, a marqué une étape importante : il a permis de développer des projets transversaux, d'ancrer une action plus concertée sur le territoire et de diffuser une véritable culture de la coopération auprès des acteurs culturels, éducatifs et sociaux.

La coopération va plus loin que la collaboration : là où la collaboration désigne un travail ponctuel autour d'objectifs communs, la coopération suppose une **construction durable**, où chaque partenaire conserve son identité tout en mettant en partage ses ressources, ses compétences et ses responsabilités pour atteindre des résultats collectifs.

Consolider les coopérations existantes est une priorité, notamment dans le champ social afin de mieux accompagner les familles, les jeunes, les personnes en situation de précarité ou de handicap. Mais pour franchir une nouvelle étape, la **coopération doit aussi s'ouvrir à d'autres domaines structurants** : le sport, le tourisme, l'économie. Ces secteurs, qui rythment la vie quotidienne des habitants, représentent un potentiel considérable pour faire entrer la culture dans d'autres espaces de sociabilité, valoriser les savoir-faire locaux et renforcer l'attractivité du territoire.

L'objectif final est double : contribuer au **bien-vivre** des habitants en faisant de la culture une ressource partagée et accessible, et garantir la **pérennité** des projets dans un contexte de raréfaction budgétaire, en mutualisant les moyens et en construisant des partenariats solides et durables.

### 2.1. Poursuivre les collaborations qui font de la culture un vecteur de transmission et de lien social

La dynamique partenariale qui structure aujourd'hui la politique culturelle du Grésivaudan s'est construite progressivement.

Le réseau de lecture publique en a constitué le premier socle, installant une culture de coopération entre communes, intercommunalité et acteurs locaux (associations, écoles, petite enfance), faisant de la lecture publique un levier durable de lien social.

Le Contrat Territoire Lecture a consolidé cette organisation, puis le PLEAC a marqué une étape décisive en fédérant un plus grand nombre d'acteurs institutionnels.

Deux volets se sont affirmés :

- une **coopération interne** au champ culturel (médiathèques, musées, cinémas, salles, associations) autour de projets partagés, de mutualisations et d'actions hors les murs ;
- une **ouverture vers d'autres secteurs** – éducation nationale, jeunesse, social, santé – appelée à s'élargir demain à l'éducation populaire et aux pratiques amateurs, afin de toucher des publics éloignés, adapter les projets aux besoins des habitants et renforcer la dimension éducative, sociale et inclusive de la culture.

Au-delà du cadre intercommunal, cette dynamique intersectorielle contribue à inscrire la culture au croisement des politiques publiques.

Le futur projet culturel de territoire devra **conforter ces deux dimensions** pour proposer des actions adaptées à la diversité des publics (de la petite enfance aux seniors, y compris en situation de précarité ou de handicap) et faire de la culture un vecteur de cohésion et d'inclusion.

## OBJECTIFS

### 2.1.1. Proposer des parcours d'éducation artistique, culturelle, aux médias et à l'information tout au long et dans tous les temps de la vie

#### Poursuivre les projets menés avec l'éducation nationale ou les acteurs de la jeunesse

La politique de la CCLG en faveur de l'EAC a permis d'impulser une dynamique territoriale axée sur les **coopérations entre les secteurs de la culture, de l'éducation et de la jeunesse** en développant des projets qui visent à toucher les personnes dans tous les aspects de leur vie, touchant de 2022 à 2025, **11 500 personnes** dont plus de 10 000 enfants. Cette dynamique a permis aux acteurs de mieux se connaître et de poursuivre ces coopérations en dehors du champ de l'EAC.

Afin de renforcer ces partenariats et de les approfondir, des **formations communes**, mêlant les acteurs venant des différents horizons, devront être développées. L'évaluation des parcours devra aussi prendre en compte les actions qui ne sont pas financées par le PLEAC pour avoir une **cartographie globale** plus réaliste de la dynamique de coopération territoriale et de sa progression.

#### Proposer des parcours d'éducation aux médias, à l'information et au numérique

Proposer des parcours d'**éducation aux médias et à l'information**, c'est offrir aux jeunes des repères dans un monde marqué par le numérique, l'intelligence artificielle et la place centrale des réseaux sociaux. Ces parcours ont pour objectif de **développer l'esprit critique**, d'apprendre à analyser les sources, à vérifier et produire une information fiable, mais aussi à protéger la santé des jeunes, face aux risques de désinformation, d'isolement ou de surexposition aux écrans. Il s'agit d'un **enjeu démocratique et sociétal** essentiel : préparer les nouvelles générations à exercer leur citoyenneté dans un environnement numérique en constante évolution.

Ces parcours existent déjà dans l'offre d'EAC du Grésivaudan, principalement portés par le réseau des bibliothèques. Ils doivent aujourd'hui **se renforcer**, s'ouvrir à d'autres structures culturelles et se diversifier. Cela peut passer par l'intégration de **résidences de journalisme**, par le développement de parcours autour de l'intelligence artificielle et des métiers du numérique, mais aussi par des ateliers de création participative (webradios, podcasts, médias collaboratifs) permettant aux jeunes d'expérimenter la fabrique de l'information. La mise en place de **formations** à destination des professionnels de la culture, ainsi que de projets croisant arts visuels, numérique et analyse critique des médias, contribuerait également à élargir les approches et à renforcer l'esprit critique tout en valorisant la créativité.

La **fracture numérique** constitue un autre enjeu identifié au sein du territoire. La participation de la communauté de communes au Réseau Réussite Numérique offre déjà un point d'appui solide. En croisant les ateliers d'accompagnement numérique avec des parcours d'éducation aux médias, des projets collaboratifs ou des démarches artistiques liées au numérique, il devient possible de **réduire les inégalités** tout en ouvrant de nouveaux espaces de créativité et de participation.

### 2.1.2. Mettre en œuvre des projets culturels qui favorisent la rencontre entre les habitants dans toute leur diversité

#### Proposer des projets culturels à destination de publics spécifiques : tout-petits, familles, adolescents, jeunes adultes, seniors, personnes en situation de précarité ou de handicap

L'Analyse des besoins sociaux rappelle que les inégalités d'accès ne concernent pas seulement la culture, mais traversent l'ensemble des parcours de vie : isolement des aînés, fragilisation de certaines familles, difficultés d'insertion des jeunes, fracture numérique qui accentue les écarts. Face à ces réalités, la culture ne peut être pensée comme une offre isolée : elle doit se construire **en articulation avec les politiques sociales, éducatives et médico-sociales**, pour devenir un véritable levier de cohésion.

Cette logique est déjà à l'œuvre. Le Contrat Territoire Lecture a permis d'associer les bibliothécaires aux actions menées dans les PMI, en proposant lectures, jeux et musiques dans le cadre des **temps de parentalité**. En s'inscrivant dans ces **espaces de proximité**, la culture vient renforcer des dispositifs existants et accompagne les familles dès la petite enfance. De la même manière, les coopérations menées dans le cadre de

l'éducation artistique et culturelle avec des **structures sociales** ont ouvert des espaces d'expression à des publics plus fragiles, confirmant la pertinence d'une action culturelle partagée.

Développer des projets en lien avec les **politiques de cohésion sociale**, c'est ainsi consolider les coopérations existantes et leur donner une nouvelle ampleur. En travaillant avec les relais du social, du médico-social et de l'éducation, la culture se positionne comme une ressource transversale, capable **d'accompagner les familles, de renforcer le lien social, de lutter contre les fractures et de contribuer au bien-vivre sur le territoire.**

➤ **Pistes de travail issues des ateliers de co-construction**

**Proposition des acteurs du territoire :**

- « **Festival pour et par les jeunes** » : proposition d'un événement imaginé et animé par des jeunes. Cette idée souligne l'importance de donner une place plus active aux adolescents dans la conception des projets culturels.

Enjeux exprimés à travers cette proposition :	Exemples de mise en application opérationnelle :
Renforcer et élargir les coopérations entre acteurs culturels, scolaires, éducatifs et sociaux.	<p><b>À conforter</b> : les partenariats déjà actifs dans le cadre du PLEAC et des projets d'EAC (médiathèques, musées, salles de spectacles avec les établissements scolaires). Ils assurent un socle solide de coopération territoriale.</p> <p><b>À développer</b> : s'inspirer d'expériences comme le <i>Festival pour et par les jeunes</i> pour encourager une implication plus forte des adolescents dans les projets culturels, en leur donnant l'occasion de contribuer à la conception, à la médiation ou à l'organisation, aux côtés des acteurs éducatifs et culturels.</p>

## 2.2. Développer de nouveaux partenariats avec les secteurs qui rythment la vie des habitants

Le Grésivaudan se construit sur un double ADN : d'une part l'économie et l'innovation, notamment industrielle, qui ont façonné son histoire et sa renommée récente ; d'autre part un patrimoine naturel reconnu, partagé entre activités de loisirs et de tourisme, mais aussi de pastoralisme et d'agriculture.

Depuis la mise en place du PLEAC, la politique culturelle a su développer un travail partenarial et intersectoriel efficace, en particulier en lien avec l'agriculture ou la filière bois. En revanche, **les projets à l'intersection de la culture avec l'économie industrielle, le commerce ou le tourisme restent encore peu développés**. En conséquence, l'offre culturelle demeure trop souvent réduite à sa dimension de loisirs ou d'éducation, sans parvenir à s'ancrer pleinement dans le quotidien des habitants, notamment ceux qui sont les plus éloignés de ces propositions.

Facteur aggravant, certains habitants ressentent parfois une **forme d'illégitimité à fréquenter les lieux culturels** identifiés comme tels. Il devient donc essentiel d'**aller à leur rencontre, dans leurs espaces de vie, de travail ou de sociabilité**. Si l'éducation artistique et culturelle constitue déjà un point d'entrée reconnu, d'autres champs restent à explorer. Élargir la conception de la culture suppose de renforcer les liens avec d'autres secteurs tels que le sport, l'économie ou encore les loisirs de plein air.

### OBJECTIFS

#### 2.2.1. Faciliter les projets culturels dans les espaces et temps de travail des habitants

L'économie de pointe et l'**histoire industrielle** – de la métallurgie aux micro et nanotechnologies – constituent une part essentielle de l'identité du Grésivaudan. La culture peut contribuer à valoriser ces filières en créant **des passerelles entre innovation et patrimoine** : résidences d'artistes en entreprises, projets associant arts, sciences et techniques, ou encore événements mettant en récit l'histoire industrielle et les savoir-faire locaux. Un lieu démonstrateur pourrait être identifié pour accueillir résidences d'artistes et ateliers d'artisans d'art, et proposer des événements partagés rendant visibles ces coopérations et les ouvrant largement aux habitants.

## **Proposer des actions artistiques et culturelles en lien avec les entreprises locales**

Mettre en place des **résidences d'artistes en entreprise** permet de créer un dialogue inédit entre le monde du travail, l'innovation et la création contemporaine. Ces initiatives peuvent prendre la forme d'interventions artistiques dans les espaces de travail, de résidences courtes en lien avec des équipes ou de projets associant salariés et habitants. Au-delà de la production d'œuvres, elles valorisent l'image de l'entreprise, favorisent la créativité collective et **inscrivent la culture dans le quotidien professionnel**.

### **2.2.2. Développer des projets croisant culture, sport et loisirs dans le Grésivaudan**

Le diagnostic met en évidence une séparation encore marquée entre vie culturelle et vie sportive. Pourtant, le sport et les loisirs constituent **des pratiques fortement ancrées dans le quotidien des habitants**, et représentent des leviers puissants pour élargir les publics de la culture. Quelques initiatives ont montré que les croisements sont possibles, mais elles restent ponctuelles et peu structurées. L'enjeu est désormais de renforcer ces passerelles pour **inscrire durablement la culture dans l'univers des loisirs et du sport de plein air**, très identitaire dans le Grésivaudan.

#### **Réaliser des projets culturels à destination des amateurs de loisirs et de sports de plein air**

Le territoire, marqué par une forte identité de montagne et de nature, se prête à des croisements entre culture et loisirs sportifs. Il s'agit d'imaginer des **propositions légères et adaptées** (faciliter la création d'ateliers artistiques en refuge, expositions en plein air, performances au détour d'un sentier, animations culturelles dans les espaces de pratique sportive) qui accompagnent les habitants et visiteurs dans leurs activités de plein air. Le projet de sentier d'art aux 7 Laux illustre déjà cette volonté d'**associer découverte du paysage et rencontre artistique**.

#### **Faciliter l'intégration de projets culturels dans les grands événements sportifs ou de loisirs du territoire**

Les **manifestations d'envergure** (trails de montagne, compétitions estivales ou hivernales) offrent un potentiel de visibilité important. Sans alourdir l'organisation, des **partenariats** peuvent être envisagés avec les organisateurs pour introduire des formes culturelles simples et accessibles : expositions photographiques, interventions artistiques ponctuelles, valorisation des savoir-faire locaux. Ces coopérations permettraient d'ouvrir la culture à de nouveaux publics, tout en **renforçant l'attractivité** et l'identité partagée du Grésivaudan.

#### ➤ **Pistes de travail issues des ateliers de co-construction**

##### **Proposition des acteurs du territoire :**

- « **Résidence bleue** » : idée de résidences artistiques itinérantes qui, au-delà des lieux culturels classiques, pourraient aussi se déployer dans des espaces de loisirs et de sport afin de multiplier les occasions de rencontre entre habitants, artistes et pratiques sportives.

Enjeux exprimés à travers cette proposition :	Exemples de mise en application opérationnelle :
<p>Le diagnostic souligne une séparation entre culture et sport. Pourtant, les loisirs sportifs et de plein air structurent fortement le quotidien et l'identité du Grésivaudan.</p>	<p><b>À conforter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les croisements déjà expérimentés : stages foot/théâtre, ciné-piscine, exposition des 70 ans du Collet, parcours d'EAC croisant J.O. et musée de Pinsot.</li><li>- Le sentier d'art aux 7 Laux comme exemple réussi d'association paysage/montagne et création artistique.</li></ul>
<p>L'enjeu est de renforcer les passerelles pour diversifier les publics de la culture et inscrire des propositions dans des espaces familiers aux habitants.</p>	<p><b>À développer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Imaginer des formes artistiques légères adaptées aux espaces sportifs ou de loisirs</li><li>- Introduire des propositions culturelles simples dans les événements sportifs majeurs du territoire en partenariat avec les organisateurs : expositions, concerts, interventions artistiques ponctuelles.</li><li>- S'appuyer sur les dynamiques locales (clubs, associations de plein air) pour co-construire des projets qui rapprochent pratiques sportives et expériences culturelles.</li></ul>

## 2.3. Développer une dynamique de coopération entre les acteurs qui font vivre la culture

La vitalité culturelle du Grésivaudan repose sur un réseau dense d'équipements, d'associations, d'artistes et de structures d'éducation populaire. Pour renforcer la cohérence et la portée de cette action collective, le PCT vise à consolider la coopération à deux niveaux complémentaires : **structurer et animer les réseaux professionnels existants**, et **entretenir une culture partagée entre secteurs culturels et non-culturels** à travers des rencontres, des formations et des temps de dialogue intersectoriels.

Ces dynamiques croisées doivent permettre de mieux relier les acteurs, d'enrichir les pratiques et de faire émerger, à terme, de nouveaux projets communs au service du territoire.

### OBJECTIFS

#### 2.3.1. Faciliter l'animation des réseaux professionnels de la culture en Grésivaudan

##### Favoriser les coopérations avec les acteurs de l'éducation populaire et des pratiques amateurs présents sur le territoire

Les parcours d'éducation artistique et culturelle ont permis d'installer une culture de coopération entre acteurs, d'abord au sein des institutions. Le territoire compte une douzaine d'**écoles de musique**, rassemblant environ 1 350 élèves (plus de 2 % de la population), mais aux moyens financiers et humains contrastés. Une dynamique de réseau a émergé dès 2017 avec la signature d'une charte entre plusieurs établissements, et s'est illustrée récemment à travers un parcours EAC autour du festival Pixel, impliquant trois écoles de musique. Ces expériences démontrent l'intérêt de soutenir la pratique collective et l'accès à la création pour tous.

Le réseau des **MJC** et **Maisons pour tous** constitue un autre socle de coopération. Ces structures, au croisement de l'éducation populaire et des pratiques de loisirs, proposent des actions sportives, culturelles et d'accompagnement familial. Certaines développent des projets d'envergure dans le champ culturel, souvent en lien avec les dynamiques d'EAC, bénéficiant parfois d'un soutien de la CCLG au titre du droit commun.

Dans la continuité du PLEAC, l'enjeu est de **conforter la place des écoles de musique, des MJC et des MPT dans une logique d'éducation artistique et culturelle partagée**. Leur proximité avec les habitants, leur ancrage quotidien et leur capacité à mobiliser des publics variés en font des partenaires essentiels à une coopération intercommunale élargie et inclusive.

##### Travailler le réseau des professionnels de la culture du Grésivaudan : artistes et porteurs de projets

Le Grésivaudan dispose d'un vivier important d'artistes, de compagnies professionnelles et d'associations culturelles qui contribuent à la vitalité du territoire. **Trois dispositifs structurants soutiennent cette dynamique :**

- l'accompagnement des manifestations culturelles intercommunales, qui favorise le maillage territorial et croise culture avec d'autres politiques publiques (environnement, agriculture, social) ;
- le soutien aux compagnies de spectacle vivant, qui encourage la création et la diffusion locale tout en renforçant leur visibilité hors du territoire, notamment à travers de grands rendez-vous comme le Festival d'Avignon ;
- le soutien aux initiatives locales et aux pratiques amateurs, qui valorise la participation active des habitants, le lien social et l'expression artistique.

Ces dispositifs répondent à des besoins complémentaires et contribuent à une offre diversifiée et accessible. L'enjeu est désormais de mieux les articuler dans une stratégie partagée. Cela suppose de **renforcer leur animation, de favoriser la mise en réseau et de créer davantage de passerelles entre artistes, compagnies, associations et institutions**. Il s'agit aussi d'**accompagner les porteurs de projets et les compagnies dans leur parcours**, en soutenant leurs initiatives, en organisant des temps d'échange ou de rencontre, et en facilitant la circulation des informations et des ressources.

Au-delà de l'aide financière, la CCLG doit continuer à jouer un **rôle de facilitateur**, en stimulant la coopération et en ouvrant l'accès aux réseaux existants. Les critères d'attribution des aides ont été ajustés pour s'aligner sur les priorités du Projet culturel de territoire : renforcer la coopération, encourager la proximité avec les habitants, porter attention aux publics empêchés et intégrer les enjeux environnementaux.

### 2.3.2. Favoriser la rencontre entre les acteurs de la culture et des autres secteurs pour faire émerger des projets communs

La démarche d'élaboration du Projet culturel de territoire a montré combien la rencontre entre acteurs issus de milieux différents – culture, éducation, social, santé, environnement, sport ou économie – constitue un levier essentiel pour construire une vision commune. Cette méthode de travail, fondée sur la participation et la coopération, a permis d'associer élus, techniciens, professionnels de terrain et partenaires locaux dans une dynamique d'écoute et de partage d'expériences.

Le PCT entend **prolonger cet esprit collectif en inscrivant la coopération dans la durée**. Pour cela, il s'agira de maintenir et d'enrichir les espaces de dialogue intersectoriels qui se sont révélés féconds lors de la co-construction : **rencontres thématiques, temps d'échanges** autour des droits culturels ou des transitions, **journées de travail** ou de **formation** réunissant acteurs culturels et non culturels. Ces rendez-vous réguliers permettent d'approfondir les connaissances partagées, de consolider les liens professionnels et de favoriser l'émergence de projets communs.

Le développement de **visites apprenantes** sur le territoire, de temps de réflexion ou de formation conjoints, contribuera également à renforcer une culture commune de la coopération. Ces moments doivent permettre à chacun – agents, élus, responsables associatifs, acteurs de terrain – de mieux comprendre les réalités et les enjeux des autres secteurs, d'expérimenter des approches croisées et de faire émerger de nouvelles idées d'action.

#### ➤ Pistes de travail issues des ateliers de co-construction

##### Proposition des acteurs du territoire :

- « **Une pause pour mieux se rencontrer** » : créer des temps conviviaux et sensibles (balades, repas, musique, échanges informels) favorisant l'interconnaissance entre acteurs culturels, sociaux, éducatifs et médico-sociaux.

Enjeux exprimés à travers cette proposition :	Exemples de mise en application opérationnelle :
Renforcer une culture commune de la coopération en dépassant les cloisonnements sectoriels ; Offrir aux professionnels des espaces pour mieux se connaître, partager leurs pratiques et identifier des synergies, dans un cadre moins formel que les dispositifs institutionnels.	<p><b>À conforter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les temps de rencontres et de formation déjà organisés dans le cadre du PLEAC ou des rendez-vous Culture partagée du Département ;</li><li>- Les coopérations ponctuelles qui permettent déjà de croiser les regards entre secteurs (par ex. : culture et santé, culture et jeunesse).</li></ul> <p><b>À développer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Des « pauses » régulières organisées à l'échelle intercommunale, dans des lieux culturels ou non, pour favoriser les échanges interprofessionnels ;</li><li>- Des formats hybrides, combinant moments conviviaux (repas, balades) et ateliers de réflexion, permettant de partager expériences et savoir-faire ;</li><li>- L'identification de relais locaux (bibliothèques, MJC, CCAS, structures médico-sociales) pour porter ces rencontres et en assurer la continuité.</li></ul>

# Orientation 3 : Contribuer à l'attractivité du territoire par la culture et le patrimoine

Le Grésivaudan est un **territoire aux identités plurielles**. Il se définit à la fois par ses montagnes et sa plaine, par une histoire industrielle et énergétique singulière, par des traditions rurales et artisanales toujours présentes, et par son rôle actuel de territoire d'innovation technologique. Ces réalités peuvent paraître très différentes les unes des autres, mais elles constituent en fait une **richesse commune** qu'il s'agit de mieux mettre en valeur. Les relier sans les uniformiser est un enjeu important : pour renforcer la cohésion sociale, accompagner les transitions et aussi affirmer l'attractivité du territoire.

Cette attractivité repose d'abord sur le **patrimoine**, qui est particulièrement dense ici. La vallée est connue pour ses châteaux, ses sites industriels ou thermaux, ses musées qui rappellent l'histoire de la houille blanche ou de la métallurgie. Ces ressources sont précieuses, mais elles restent parfois fragiles ou peu accessibles. Leur conservation, leur valorisation et leur mise en récit sont donc indispensables si l'on veut qu'elles continuent de jouer un rôle central dans la vie locale et dans l'image du Grésivaudan.

Elle passe aussi par le développement de **projets culturels fédérateurs**. La culture a ce rôle particulier de relier les habitants autour d'un **récit commun**, tout en respectant la diversité des histoires locales. En mettant en dialogue les héritages agricoles, industriels et thermaux, les cultures de montagne et l'innovation technologique, elle permet de donner du sens aux transformations en cours. Elle dispose pour ce faire de ressources culturelles importantes : les musées, les associations patrimoniales, les monuments historiques, la conservation de sa mémoire immatérielle sont autant d'atout au service de la construction de projets et d'actions qui fédèrent autour d'histoires et de singularités communes.

Enfin, l'attractivité culturelle repose aussi sur **la capacité à coopérer et à s'ouvrir**. La proximité avec Grenoble et Chambéry est ici une chance : elle permet d'imaginer des collaborations avec des institutions culturelles reconnues, de faire venir des artistes et d'intégrer des réseaux professionnels plus larges. Ces coopérations peuvent donner plus de visibilité au territoire, enrichir les propositions et aussi offrir aux acteurs locaux de nouvelles opportunités d'échanges et de formation.

## 3.1. Développer les actions dédiées à la sauvegarde et à la valorisation des patrimoines matériels et immatériels

Le Grésivaudan dispose d'un patrimoine naturel, bâti et immatériel remarquable, qui constitue une ressource identitaire forte pour ses habitants. Plusieurs sites majeurs présentent aujourd'hui des fragilités et nécessitent des interventions de conservation lourdes : leur sauvegarde conditionne la possibilité, demain, de les ouvrir au public et d'en faire des lieux de visite et de découverte. Aux côtés de ces monuments, les musées, les associations et les savoir-faire traditionnels rappellent la richesse d'une mémoire industrielle, sociale et culturelle qu'il s'agit de mieux valoriser et de transmettre.

### OBJECTIFS

#### 3.1.1. Poursuivre la politique de conservation et de mise en accessibilité du patrimoine

La **conservation du patrimoine bâti** du Grésivaudan représente un enjeu majeur : plusieurs sites emblématiques nécessitent des interventions techniques et financières importantes pour éviter leur dégradation et envisager, à terme, leur ouverture au public. Consciente que les communes, souvent de petite taille, n'ont pas seules les moyens de porter ces projets, la Communauté de communes s'est dotée d'outils spécifiques pour les accompagner.

Le **Fonds de concours Attractivité – Tourisme et Patrimoine** constitue l'un de ces leviers, il permet aux communes de bénéficier d'un soutien financier direct, en complément des aides de l'État, de la Région et du Département. Grâce à ce dispositif, plusieurs opérations de restauration et de sécurisation ont pu être engagées, qui n'auraient pas pu se faire sans le soutien de l'intercommunalité.

Ce fonds de concours, encore récent, s'inscrit dès son origine dans un lien étroit entre patrimoine, attractivité et développement touristique. Il doit être poursuivi, suivi et régulièrement évalué, afin de s'adapter à la fois

aux besoins exprimés et aux orientations politiques du territoire. L'enjeu est d'**accompagner en priorité les projets qui contribuent à la mise en valeur du patrimoine comme ressource partagée, accessible et inscrite dans une dynamique d'ouverture au public**. En ce sens, ce dispositif constitue un outil essentiel pour soutenir la conservation des sites les plus emblématiques et pour inscrire la politique patrimoniale du Grésivaudan dans une trajectoire de valorisation à long terme.

Au-delà du soutien financier, la CCLG intervient en **accompagnement technique et en ingénierie de projet**. Elle appuie le montage des dossiers, facilite la coordination avec les partenaires institutionnels et contribue aux études préalables. Cet appui sécurise les projets complexes et favorise une vision à long terme.

Cette politique vise à consolider un cadre pérenne de soutien aux patrimoines bâties publics, en privilégiant les sites dont la mise en accessibilité et la valorisation pourront, à terme, renforcer l'attractivité culturelle et touristique du territoire.

➤ **Pistes de travail issues des ateliers de co-construction**

**Proposition des acteurs du territoire :**

- « **Un patrimoine à partager : vers un label Pays d'art et d'histoire** » : valoriser la diversité patrimoniale (patrimoine matériel, immatériel, paysages, savoir-faire) et la rendre accessible aux habitants.

Enjeux exprimés à travers cette proposition :	Exemples de mise en application opérationnelle :
<p>Valoriser le patrimoine matériel et immatériel du Grésivaudan (monuments, musées, paysages, traditions et savoir-faire) et le rendre plus visible et accessible aux habitants.</p>	<p><b>À conforter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les actions déjà portées par les musées, associations patrimoniales et festivals locaux ;</li><li>- Les parcours existants qui mettent en lien patrimoine naturel, industriel et culturel (musées de la houille blanche, sites thermaux, pratiques agricoles et pastorales) ;</li><li>- Le soutien technique et financier de la CCLG via le Fonds de concours attractivité – tourisme et patrimoine, et son accompagnement en ingénierie de projet (diagnostics, montage de dossiers, coordination avec les partenaires).</li></ul> <p><b>À développer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer la médiation pour les publics scolaires, familles et publics empêchés, par des formats adaptés (outils numériques simples, dispositifs itinérants) ;</li><li>- Croiser patrimoine et création contemporaine (expositions, résidences artistiques en sites patrimoniaux) ;</li><li>- Inscrire le patrimoine dans des projets d'aménagement et d'attractivité touristique (parcours thématiques, réseaux de sites, événements localisés) ;</li><li>- Développer des croisements entre culture, environnement et agriculture pour valoriser paysages, savoir-faire et mémoire vivante du territoire ;</li><li>- Travailler progressivement à une reconnaissance nationale via un <b>label Pays d'art et d'histoire</b>, en posant dès maintenant les jalons (mise en réseau, actions partagées, valorisation commune).</li></ul>

### **3.1.2. Valoriser les ressources patrimoniales du territoire, qu'elles soient matérielles ou immatérielles**

Le patrimoine du Grésivaudan s'exprime autant dans ses **monuments** que dans ses **musées**, ses **paysages** ou ses **savoir-faire**. Les collections muséales témoignent de l'histoire industrielle, énergétique ou thermale, tandis que les pratiques agricoles et les traditions de montagne rappellent un patrimoine vivant.

Valoriser ces ressources, c'est d'abord **les rendre plus accessibles** : développer des actions de médiation pour les publics scolaires, les familles ou les publics empêchés, et proposer des outils adaptés, simples ou innovants. C'est aussi **inscrire le patrimoine dans les projets d'aménagement et d'attractivité touristique**, à travers des parcours, des mises en réseau de sites ou des événements localisés. Enfin, cette valorisation doit permettre d'ouvrir le patrimoine à d'autres regards, en croisant par exemple culture et environnement ou culture et agriculture.

Elle prépare ainsi une trajectoire collective qui, à terme, pourrait conduire à une reconnaissance nationale comme le **label Pays d'art et d'histoire**.

### **Valoriser les métiers et les savoir-faire présents sur le territoire**

Valoriser les métiers et savoir-faire suppose de **lier mémoire et création**, en soutenant des espaces de transmission et d'innovation. Le réinvestissement du site des Papeteries de Lancey pourrait incarner cette dynamique, en accueillant des artisans d'art, des artistes en résidence ou des actions de médiation ouvertes au public.

Cette orientation s'inscrit dans la continuité des projets d'éducation artistique et culturelle menés autour des filières bois et agricoles, et pourrait être élargie à d'autres formes de collaboration : rencontres entre artistes et artisans, expositions dans les bibliothèques, ou actions de **découverte des métiers d'art** auprès des jeunes générations.

#### ➤ **Pistes de travail issues des ateliers de co-construction**

#### **Proposition des acteurs du territoire :**

« **Commerç'Art** » : croiser culture et économie de proximité en mobilisant commerces, artisans et réseaux économiques comme partenaires de projets artistiques.

Enjeux exprimés à travers cette proposition :	Exemples de mise en application opérationnelle :
<p>Inscrire la culture dans le quotidien des habitants en la reliant aux lieux de vie et de consommation ; Créer des passerelles entre artistes, commerçants, artisans et habitants ; Valoriser les savoir-faire locaux et renforcer l'attractivité des espaces marchands.</p>	<p><b>À conforter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les démarches déjà engagées autour de l'artisanat d'art (Papeteries de Lancey, Journées Européennes des Métiers d'Art) ;</li><li>- Les liens existants entre culture et innovation industrielle (résidences d'artistes en entreprises).</li></ul> <p><b>À développer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Des expérimentations ponctuelles avec les commerces et associations de commerçants (installations en vitrines, parcours artistiques dans rues commerçantes) ;</li><li>- Des projets de mise en valeur des savoir-faire locaux en lien avec bibliothèques ou musées ;</li><li>- Des collaborations entre artisans/artistes pour créer des événements conjoints visibles des habitants.</li></ul>

## **3.2. Proposer des projets culturels fédérateurs qui mettent en récit le territoire et son histoire**

La mise en récit du territoire passe par des projets culturels capables de **fédérer les habitants autour d'éléments identitaires communs** – paysages de montagne, mémoire industrielle, traditions rurales, innovations technologiques – tout en respectant la diversité des réalités locales. Pour jouer ce rôle, ces projets doivent articuler programmation artistique, participation citoyenne et croisements avec d'autres champs (patrimoine, sport, environnement, sciences). Ils ont pour ambition de renforcer le sentiment d'appartenance, d'accroître la visibilité du territoire et d'affirmer la culture comme un levier de cohésion et d'attractivité.

## OBJECTIFS

### 3.2.1. Développer une programmation culturelle fédératrice autour de thématiques et savoir-faire représentatifs du territoire

Développer une programmation culturelle fédératrice, c'est permettre au territoire de se raconter collectivement, à travers des thèmes qui lui sont propres et qui résonnent auprès de ses habitants : **paysages de montagne, mémoire industrielle et ouvrière, traditions rurales, innovations scientifiques**. Ces thématiques offrent un cadre pour relier des initiatives portées par des acteurs différents et leur donner une cohérence d'ensemble.

Des expériences montrent que cette dynamique est déjà en marche : la participation au centenaire de la **Houille Blanche**, qui a inscrit une partie des équipements culturels et hors culture dans un récit partagé à l'échelle départementale ; la **résidence artistique départementale**, qui propose une thématique déclinée sur plusieurs années et offre un terrain de coopération et de continuité ; le **festival du livre jeunesse Giboulivres**, qui mobilise tout un réseau de bibliothèques, d'écoles et de structures et est devenue un temps fort attendu ; ou encore le **festival Pixel**, porté par l'Espace Aragon en lien avec les médiathèques têtes de réseau, qui explore le champ des arts numériques et du jeu vidéo.

L'enjeu, désormais, est de prolonger et d'amplifier ces démarches, de les rendre plus visibles et participatives. Les **thématiques peuvent circuler entre les équipements et les communes**, se décliner sous différentes formes et s'adapter aux opportunités. Toutes doivent contribuer à un récit commun et renforcer la lisibilité de l'action culturelle. En s'appuyant sur la coopération entre acteurs et sur la participation des habitants, le Grésivaudan peut construire **une programmation qui fédère, qui donne envie de s'impliquer** et qui affirme la culture comme un levier de cohésion et d'attractivité pour l'ensemble du territoire.

➤ Pistes de travail issues des ateliers de co-construction

#### Proposition des acteurs du territoire :

- « **Pépinière des mémoires oubliées** » : nourrir une programmation culturelle commune à partir de la collecte et du partage de récits, de métiers et de mémoires locales.

Enjeux exprimés à travers cette proposition :	Exemples de mise en application opérationnelle :
Fédérer les habitants autour d'un récit commun qui valorise les mémoires locales et les patrimoines immatériels ; Construire une identité culturelle partagée en partant des voix et expériences des habitants.	<p><b>À conforter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les initiatives existantes qui lient mémoire et création (Esprit des lieux, Cinétoiles, Giboulivres, Échos) ;</li> <li>- Les actions participatives déjà menées dans les communes avec les associations patrimoniales.</li> </ul> <p><b>À développer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire les récits collectés dans une programmation culturelle thématique à l'échelle intercommunale (parcours, expositions, spectacles) ;</li> <li>- Favoriser des restitutions accessibles (lectures publiques, créations sonores, expositions itinérantes) qui intègrent les habitants comme acteurs ;</li> <li>- Relier ces démarches aux grandes thématiques du territoire (mémoire ouvrière, traditions agricoles, paysages de montagne) pour construire des fils rouges fédérateurs.</li> </ul>

### 3.2.2. Affirmer une stratégie culturelle tournée vers l'innovation, en développant les arts visuels et numériques

Les **arts visuels** occupent une place encore fragile dans l'offre culturelle du Grésivaudan. Si les moyens existent, la discipline reste insuffisamment identifiée par les habitants et sous-reconnue par les réseaux professionnels. Pourtant, le territoire dispose déjà de **points d'appui solides** et pour autant variés : l'artothèque intercommunale, l'Espace Aragon avec sa triple vocation (cinéma, spectacle vivant, expositions), l'Espace culturel Le Belvédère Jeanine Cressel, le Château de La Veyrie, l'Espace Paul Jargot, le Musée Forges et

Moulins à Pinsot avec son salon de l'Outil déchaîné et ses expositions itinérantes, ainsi que le Musée La Galerie à Allevard avec ses résidences d'artistes. Chacun de ces lieux contribue à sa manière à un maillage vivant, où patrimoine, création contemporaine et innovation dialoguent déjà.

Le festival Pixel, construit entre les médiathèques têtes de réseau et l'Espace Aragon, montre la force des **croisements possibles autour du numérique**. En associant arts numériques et jeu vidéo, médiation et expérimentation, il attire des publics diversifiés, notamment les jeunes générations, et inscrit le territoire dans les pratiques culturelles actuelles. L'Espace Aragon, par la rencontre de ses trois dimensions, peut devenir un véritable lieu d'hybridation des disciplines, où les expositions se prolongent par le spectacle, l'image ou les installations numériques.

L'enjeu, désormais, est de **consolider cette politique des arts visuels en la rendant plus visible et plus ouverte**. Cela passe par la reconnaissance professionnelle des structures du territoire, indispensable pour leur donner accès à de nouveaux financements et réseaux, et par le développement des publics à travers des actions de médiation adaptées, dans la continuité de ce qui a été initié dans le cadre du PLEAC et du CTL. C'est aussi la possibilité d'inscrire ces démarches dans des espaces de formation et d'interrogation, où habitants, artistes et chercheurs peuvent réfléchir ensemble à la place des images, des technologies et de l'art contemporain dans nos vies.

Enfin, il est essentiel de **renforcer les liens avec des partenaires extérieurs**, pour permettre la circulation des artistes, des expositions et des idées, et inscrire le Grésivaudan dans les courants contemporains régionaux et nationaux. Les arts visuels et numériques ne doivent plus être perçus comme une marge, mais comme un axe structurant du projet culturel, capable de relier mémoire et innovation, proximité et ouverture, et de porter une ambition forte pour l'avenir du territoire.

#### ➤ Pistes de travail issues des ateliers de co-construction

##### Proposition des acteurs du territoire :

- « **Pôle itinérant numérique Grésivaudan (PING)** : dispositif mobile d'accompagnement numérique visant à réduire la fracture numérique, créer une culture numérique partagée et rompre l'isolement géographique.

Enjeux exprimés à travers cette proposition :	Exemples de mise en application opérationnelle :
La fracture numérique reste un frein majeur à l'accès à la culture et à l'information, notamment dans les communes de montagne et les zones rurales. Les habitants les plus fragiles (seniors, jeunes isolés, familles précarisées) sont souvent les plus touchés.	<p><b>À conforter</b> : l'inscription du Grésivaudan dans le réseau Réussite Numérique, les ateliers de formation et d'accompagnement déjà menés dans certaines bibliothèques.</p> <p><b>À développer</b> : favoriser des actions de proximité qui apportent un premier niveau de médiation numérique dans les lieux culturels et sociaux (bibliothèques, MJC, PMI, associations), et encourager la formation de relais capables d'accompagner à leur tour les publics les plus éloignés du numérique. L'objectif est d'élargir l'accès aux usages numériques de base et de renforcer l'autonomie des habitants.</p>

### 3.3. Favoriser les dynamiques de collaboration avec les acteurs culturels extérieurs au territoire

Le développement culturel du Grésivaudan s'inscrit dans un environnement riche et dynamique. La **proximité de pôles urbains que constituent Chambéry et Grenoble** et la présence de **réseaux professionnels** structurés constituent une opportunité pour élargir les coopérations et renforcer la visibilité du territoire. Cette ouverture ne se limite pas à un **apport de ressources extérieures** : elle permet aussi de faire connaître et reconnaître les initiatives locales, de les inscrire dans un cadre plus large et d'offrir aux habitants une diversité accrue de propositions culturelles.

## OBJECTIFS

### 3.3.1. Construire une culture professionnelle ouverte aux coopérations extraterritoriales

Le développement d'une culture professionnelle passe par l'organisation régulière de **temps de rencontres et de formation**. Ces rendez-vous permettent aux acteurs culturels du territoire de partager leurs expériences, de s'informer et de nourrir leurs pratiques. La matinée consacrée aux droits culturels dans le cadre du PLEAC a montré l'intérêt de ce type de démarche : écouter des intervenants, poser ses questions, repartir avec des repères utiles pour intégrer peu à peu ces notions dans son quotidien professionnel.

L'idée est maintenant d'**élargir ces expériences à d'autres thèmes** – transitions, médiation, numérique, coopérations avec le social, l'éducation ou la santé – en associant à chaque fois des professionnels venus de différents horizons. Ces temps collectifs renforcent une **culture commune**, ouvrent des passerelles entre secteurs et donnent aux acteurs locaux les moyens de se relier à des dynamiques plus larges, au niveau départemental, régional ou national. Dans le même esprit, **accueillir ponctuellement des événements professionnels régionaux ou nationaux** permettrait à la fois de nourrir les pratiques locales et d'offrir au Grésivaudan une visibilité fondée sur sa capacité à coopérer et à contribuer à un écosystème culturel plus large.

Concrètement, il s'agit d'installer un **cycle annuel de rencontres professionnelles** sur une thématique prioritaire, de favoriser des formations croisées avec d'autres secteurs, de partager les retours d'expérience pour nourrir les projets locaux et d'inscrire ces démarches dans une dynamique de montée en compétence et de reconnaissance des professionnels du territoire.

### 3.3.2. Renforcer la représentation dans les réseaux culturels professionnels

Le Grésivaudan dispose d'un environnement culturel dense autour de lui – scènes nationales, équipements structurants, réseaux professionnels – qui ouvre des perspectives de coopérations renforcées au-delà du territoire. L'enjeu est de dépasser les seules invitations ponctuelles pour construire des **relations durables** qui enrichissent à la fois les acteurs locaux et les territoires partenaires.

La culture ne s'arrête pas aux frontières administratives : elle se vit et se partage à des échelles plus larges, qu'il s'agisse de la circulation des œuvres, des artistes ou des publics. Cette mise en réseau est donc naturelle et nécessaire, non pas seulement pour des raisons de rationalisation des moyens, mais parce qu'elle défend une vision globale de la culture comme bien commun.

Ces coopérations peuvent prendre différentes formes : **participation à des réseaux** professionnels dans tous les champs culturels (spectacle vivant, arts visuels, cinéma, lecture publique), **mise en circulation d'expositions ou de spectacles, accueil de résidences** croisées, **co-construction de projets** ou encore **mutualisation de moyens** techniques, logistiques et humains. Elles permettent de renforcer la visibilité des initiatives du territoire, d'offrir aux habitants une diversité accrue d'expériences culturelles, de favoriser la circulation des publics et de donner davantage de poids aux acteurs locaux dans les réponses à des appels à projets régionaux, nationaux ou européens.

Sur le plan opérationnel, il s'agit de **formaliser des partenariats pluriannuels** avec des structures culturelles, d'inscrire les propositions du territoire dans des circuits professionnels de diffusion, de développer des projets croisés avec des partenaires extérieurs et de valoriser les retombées de ces coopérations afin d'affirmer la place du Grésivaudan dans un écosystème culturel élargie

## Orientation 4 : Engager la culture pour répondre aux défis des transitions écologiques

Le Grésivaudan vit aujourd'hui des **transitions qui touchent tous les aspects du territoire**. Le climat transforme les paysages de montagne, fragilise les forêts et modifie nos pratiques de loisirs. L'agriculture et la forêt cherchent de nouveaux équilibres, tandis que l'économie industrielle et technologique continue de se réinventer avec la place centrale de la micro-électronique.

En parallèle, l'attractivité résidentielle et touristique progresse, amenant de nouvelles populations et de nouveaux usages qui exercent une pression accrue sur les espaces et les infrastructures. Ces évolutions sont une richesse, mais elles nous obligent à inventer des manières de faire plus durables et plus collectives.

Le projet de territoire adopté en 2024 a placé les transitions au même niveau de priorité que le bien-vivre et l'attractivité. Elles ne s'opposent pas, elles se complètent. Pour rester un territoire accueillant et dynamique, il faut **accompagner ces transformations**, et la culture a un rôle à jouer. Elle peut donner à voir autrement des enjeux complexes, créer du dialogue, renforcer le sentiment d'appartenance et mettre en valeur ce qui fait l'identité du Grésivaudan.

Le territoire dispose déjà de ressources solides : un réseau de bibliothèques et de musées, des festivals itinérants qui vont à la rencontre des habitants, des propositions culturelles au croisement de plusieurs enjeux – culture et montagne, artistique et agricole – ainsi qu'un patrimoine naturel et industriel porteur d'histoires, sans oublier les coopérations avec le Parc de Chartreuse. Ces initiatives montrent que **la culture peut sensibiliser, mobiliser et donner du sens aux changements en cours**.

Mais elle ne peut pas se limiter à la médiation. Comme l'ensemble des politiques publiques, la culture doit prendre en compte **son propre impact environnemental**. Les événements culturels génèrent des mobilités, de la consommation de ressources et des déchets ; plusieurs bâtiments restent très énergivores et nécessitent des investissements lourds. Dans ce domaine, la politique culturelle s'inscrit dans la trajectoire fixée par le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : réduire les consommations énergétiques, améliorer la performance des équipements, évaluer le bilan carbone des actions. Le Grésivaudan se place ainsi au carrefour d'un **travail en profondeur, en accompagnant ses acteurs** vers des pratiques plus sobres et en engageant une rénovation progressive de ses équipements culturels.

### 4.1. Faire de la culture un levier pour sensibiliser aux enjeux environnementaux

Le territoire du Grésivaudan fait face à des **enjeux environnementaux majeurs** caractéristiques à la fois des zones de montagne, des vallées périurbaines, et des territoires en tension entre développement et préservation. Dans ce contexte, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) affiche des ambitions telles que le renforcement de la résilience des activités de montagne, agricoles et forestières, la réduction, le recyclage et la valorisation des déchets ou encore la pérennisation de la ressource en eau.

L'**ensemble des domaines de compétence** de la Communauté de communes est concerné par ces enjeux. Le **secteur culturel**, bien qu'attentif aux problématiques sociétales soulevées par ces politiques, n'y répond encore que de manière **peu structurée et peu consolidée**, limitant ainsi son impact potentiel sur les objectifs de transition.

En tant que **vecteur de sensibilisation et de réflexion**, la culture constitue un véritable levier pour accompagner les transitions en cours. Elle permet de mobiliser une diversité de personnes et de favoriser une **prise de conscience** face aux grands défis environnementaux.

Dans cette perspective, la politique culturelle de la Communauté de communes affirme **sa volonté de contribuer activement à cette dynamique territoriale**, en s'appuyant sur des projets existants et en développant de nouvelles initiatives inscrites dans une **démarche durable et cohérente**.

## OBJECTIFS

### 4.1.1. Mettre en réseau artistes, chercheurs et habitants pour relever les défis écologiques

#### Engager la mise en place de projets culturels en partenariat avec des structures spécialisées dans les enjeux environnementaux

Les transitions nous invitent à imaginer de nouvelles manières de travailler ensemble. La culture peut devenir ce **lieu de rencontre où se croisent les savoirs scientifiques, artistiques, agricoles, forestiers, touristiques ou associatifs**. C'est dans ce partage collectif que naissent des projets plus justes et plus riches, parce qu'ils allient expertise, créativité et expériences vécues.

Le Grésivaudan et ses partenaires ont déjà engagé des démarches de ce type :

- des **parcours artistiques et culturels** autour de la forêt, des déchets ou de l'agriculture croisant la compétence des acteurs culturels et celle des professionnels ;
- le **projet « l'Esprit des lieux », porté par Scènes Obliques**, qui associe création contemporaine et paysage de montagne, chercheurs et artistes, en soulignant les interactions entre patrimoine naturel et pratiques artistiques.

Ces expériences démontrent le potentiel de la culture à mettre en réseau des acteurs qui, sans elle, travailleraient de manière parallèle. Dans la continuité du PCAET, l'enjeu est de consolider ce terreau en intégrant ces démarches dans les politiques publiques (culturelles, environnementales, touristiques) et de l'élargir à de nouvelles thématiques : gestion de l'eau, alimentation durable, transition numérique.

#### Favoriser la mise en commun de pratiques professionnelles entre artistes, scientifiques, habitants et professionnels autour des transitions

Au-delà des partenariats institutionnels, il s'agit de créer des espaces concrets de travail collectif. Ces espaces permettent de croiser des langages et des savoirs, de construire des récits partagés et de renforcer l'appropriation des enjeux par tous.

Ces démarches peuvent prendre la forme de résidences croisées, de **laboratoires de territoire** notamment autour de l'EAC, d'expositions partagées ou de projets participatifs associant habitants, chercheurs et artistes. Elles peuvent s'appuyer sur les ressources du territoire – glaciers, forêts, paysages agricoles, patrimoine bâti et industriel – et ouvrir des perspectives inédites, en reliant création contemporaine, savoirs locaux et pratiques quotidiennes.

En favorisant cette **mise en commun**, la politique culturelle rejoint directement la logique du PCAET, qui invite à décloisonner les politiques publiques pour affronter les défis climatiques. La culture devient ainsi un outil de coopération, au service d'une **intelligence collective** du territoire.

### 4.1.2. Sensibiliser aux enjeux écologiques par le biais de démarches artistiques et culturelle

Les **démarches artistiques** offrent une voie singulière pour aborder les transitions : elles traduisent des enjeux complexes en expériences sensibles et accessibles. Là où les discours techniques ou politiques peuvent paraître abstraits ou contraignants, l'art permet une appropriation progressive, en passant par l'émotion, l'imaginaire et le partage d'expériences. La résidence de Mathias Poisson autour des paysages alévardins ou l'exposition itinérante de photographie animalière, diffusée dans des écoles, des mairies et des offices de tourisme, montrent déjà comment des thématiques environnementales peuvent être transformées en récits concrets et proches des habitants.

Cette sensibilisation gagne en force lorsqu'elle s'appuie sur des **événements reconnus** et suivis par la population, qu'ils soient locaux ou nationaux. Le Mois du doc en bibliothèques ou la fête de la science, temps forts nationaux relayés localement, constituent autant d'occasions pour ancrer les transitions dans la vie culturelle du Grésivaudan. Associés à des formats plus diffus – expositions itinérantes, spectacles hors les murs, ateliers en milieu scolaire – ils multiplient les points d'entrée et touchent des publics variés, des familles aux scolaires, des habitants de villages aux usagers de bibliothèques.

L'enjeu est désormais de rendre ces **démarches plus cohérentes et plus visibles**, de les inscrire dans la durée et de les relier explicitement aux objectifs du PCAET. En s'appuyant sur le maillage d'événements comme de structures, la politique culturelle peut contribuer à faire des transitions non pas seulement des obligations, mais des **opportunités collectives**, vécues comme une richesse et un moteur de créativité partagée.

➤ **Pistes de travail issues des ateliers de co-construction**

**Proposition des acteurs du territoire :**

- « **L'eau, vivre** » : croiser approches scientifiques, artistiques et citoyennes autour de la ressource en eau, vitale mais fragile, et plus largement des grandes transitions environnementales.

Enjeux exprimés à travers cette proposition :	Exemples de mise en application opérationnelle :
<p>Les démarches artistiques offrent une voie singulière pour aborder les transitions : elles traduisent des enjeux complexes en expériences sensibles et accessibles. L'enjeu est de rendre plus visibles et cohérentes ces initiatives, en les inscrivant dans la durée et en les reliant aux objectifs du PCAET.</p>	<p><b>À conforter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les projets existants qui associent art et environnement (résidence de Mattias Poisson autour des paysages alle-vardins, expositions photographiques itinérantes) ;</li> <li>- Les temps forts nationaux relayés localement (Mois du doc, Fête de la science) comme leviers de sensibilisation ;</li> <li>- Les démarches culturelles déjà inscrites dans les politiques territoriales (PCAET, plan agricole et forestier).</li> </ul>
	<p><b>À développer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager la multiplication d'initiatives artistiques qui traduisent les thématiques environnementales en récits concrets et sensibles (spectacles hors les murs, ateliers en milieu scolaire, expositions itinérantes) ;</li> <li>- Favoriser les collaborations entre artistes, chercheurs et acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, associations environnementales) pour créer des projets hybrides ;</li> <li>- Soutenir des formats participatifs (ateliers, récits d'habitants, performances artistiques) qui permettent une appropriation progressive des enjeux par les habitants ;</li> <li>- Incrire ces démarches dans une logique collective et lisible, en lien direct avec les objectifs de transition du PCAET.</li> </ul>

## 4.2. Impulser une démarche de transition écologique pour le secteur culturel

Le secteur culturel, bien qu'essentiel à la vie sociale, contribue de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre, notamment par la mobilité, la logistique ou la production d'événements<sup>4</sup>. Repenser les pratiques culturelles à l'aune des enjeux écologiques est devenu indispensable. Il ne s'agit pas de répondre à une demande explicite des habitants, mais d'assumer une responsabilité collective : **intégrer concrètement la transition écologique dans la conception de l'offre, la gestion des équipements et la mise en œuvre des politiques culturelles.**

Certains acteurs du territoire ont déjà amorcé cette évolution, en réduisant leur impact ou en mutualisant leurs moyens. La CCLG doit désormais affirmer une trajectoire exemplaire : **mesurer et réduire sa propre empreinte carbone, accompagner les structures culturelles dans cette transformation et encourager la diffusion de pratiques plus sobres.**

<sup>4</sup> La création artistique contribue à 1,3 % des émissions de CO2 en France, par rapport au secteur du transport aérien interne français estimé à 0,7%, le numérique à 4,4% et le tourisme à 15%, étude du Ministère de la Culture- Direction Générale de la Création Artistique L'empreinte carbone de l'ensemble du secteur de la création artistique est estimée à 9,7 millions de tonnes de CO2e par an, soit 1,6% du total de l'empreinte de la France

Cette démarche traduit une volonté politique claire : inscrire la culture dans la **stratégie de transition écologique** du territoire, en cohérence avec le PCAET et les autres politiques publiques intercommunales. Elle vise à progresser de manière concertée et mesurable, en combinant exemplarité institutionnelle, accompagnement des acteurs et valorisation des initiatives locales.

## OBJECTIFS

### 4.2.1. Favoriser et soutenir les initiatives culturelles du territoire engagées dans les transitions

L'écologie s'intègre progressivement dans les actions culturelles du territoire, en continuité avec les démarches déjà engagées. Les projets soutenus sont appelés à **réduire leur impact** tout en développant des coopérations et des pratiques partagées. Les objectifs à l'avenir seront liés à l'évolution de ces dispositifs pour accompagner les transitions et valoriser les initiatives.

#### Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les pratiques artistiques et culturelles

La **prise en compte des enjeux écologiques** dans les pratiques artistiques et culturelles doit se construire de manière progressive, en **s'appuyant sur les ressources disponibles** et fiables.

Il ne s'agit pas de définir une liste figée d'actions, mais de **construire avec les communes et les acteurs** volontaires un cadre partagé permettant de prioriser et de déployer progressivement les initiatives. Cette feuille de route encourage le **réemploi, la mutualisation et la formation**, afin de rationaliser les besoins et de poser les bases d'une filière sobre, coopérative et adaptable aux moyens et dynamiques locales.

Cette orientation **s'inscrit en cohérence avec les démarches déjà engagées dans le champ de l'économie circulaire, en créant des passerelles entre politiques publiques** (PCAET, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), ou en s'inspirant de ce qui a été mis en place dans le cadre du Pacte économique local, notamment autour des opportunités de réemploi, de mutualisation et de récupération et de valorisation des ressources existantes.

#### Encourager la mise en commun de pratiques professionnelles autour de la consommation, la communication, la production et les mobilités

Pour que les démarches écologiques ne soient pas perçues comme des contraintes imposées, **la mise en commun doit être pensée comme un appui, un levier de solidarité et d'efficacité pour les acteurs culturels** et les communes. L'objectif est de construire progressivement des **pratiques plus sobres**, par l'échange, le partage d'expériences et la recherche de solutions adaptées aux réalités locales.

Des **moments réguliers de rencontre et de formation** permettront de confronter les besoins, de partager les retours d'expérience et de faire émerger des réponses collectives. Ces temps d'échange s'appuieront sur les réseaux déjà existants et contribueront à **installer des réflexes communs plutôt que des injonctions descendantes**.

Cette dynamique s'inscrit dans la **continuité des actions déjà engagées** : mise à disposition de poubelles de tri sélectif, diffusion de verres réutilisables, accompagnement des manifestations pour limiter leur impact environnemental. Elle pourra être élargie en recensant le matériel disponible dans les communes pour **faciliter les prêts et en développant progressivement un petit parc scénique mutualisé**, permettant de mettre à disposition des équipements techniques de base, souvent coûteux, au bénéfice des organisateurs du territoire.

#### Soutenir et valoriser les projets culturels et artistiques engagés dans les transitions écologiques

L'intercommunalité a un rôle à jouer pour encourager et accompagner les démarches déjà engagées par les acteurs culturels du territoire. En soutenant celles qui intègrent la dimension écologique, il s'agit d'affirmer une orientation commune et de donner des moyens concrets pour progresser collectivement.

Ce soutien passe notamment par l'évolution du système de subvention. Le **critère écologique**, désormais intégré, **permet de bonifier les projets qui réduisent leur impact** à travers la sobriété matière et énergie, la mutualisation, l'organisation des mobilités ou des choix techniques plus durables. Ce dispositif vise à

**accompagner la montée en ambition des porteurs de projets, à encourager des pratiques responsables** dans tous les secteurs de la culture, et à **valoriser les démarches exemplaires** comme références pour le réseau.

Dans le champ de l'éducation artistique et culturelle, un **critère lié aux mobilités a déjà été introduit**. Le **développement d'actions « hors les murs » limite les déplacements des habitants** et des bénéficiaires en privilégiant celui des structures culturelles.

Cette approche favorise un maillage territorial plus équilibré et contribue à réduire l'empreinte liée aux transports. Elle devra à l'avenir être mieux mesurée et évaluée afin d'en apprécier pleinement les effets.

Ce soutien aux initiatives culturelles engagées dans les transitions est appelé à s'affiner, à être mieux évalué et mieux accompagné, afin de renforcer encore son efficacité et son impact à l'échelle du territoire.

#### **4.2.2. Réduire l'impact environnemental des structures et actions culturelles de la communauté de communes**

##### **Améliorer les performances énergétiques des bâtiments culturels du Grésivaudan**

L'amélioration des équipements culturels s'inscrit dans le cadre du PCAET, qui fixe les objectifs du territoire en matière de réduction des consommations et de performance énergétique. La démarche repose sur deux leviers : **moderniser quand c'est possible, reconstruire quand c'est nécessaire**, avec un niveau d'exigence élevé. Le projet de **médiathèque tête de réseau à Pontcharra illustre cette orientation : accessibilité renforcée, offre élargie, performance** conforme à la RE2020.

Au-delà des nouveaux projets, un travail est conduit avec l'économie de flux de l'intercommunalité pour accompagner les responsables d'équipement dans la **rationalisation de leurs consommations énergétiques**. Cette approche se traduit aussi par des actions concrètes de **renouvellement du matériel**, comme à l'Espace Aragon où le passage à l'**éclairage LED et le remplacement des vidéoprojecteurs** de la salle de cinéma permettent de réduire significativement la consommation énergétique.

Ces opérations traduisent, dans le champ culturel, la stratégie énergétique portée par le PCAET et fixent un cap pour l'ensemble des lieux culturels du territoire, où sobriété et qualité d'accueil vont de pair.

##### **Evaluer et réduire l'impact carbone des actions culturelles portées par la CCLG**

La réduction de l'empreinte carbone des actions culturelles passe par un **diagnostic partagé qui donne une vision d'ensemble**, permet d'identifier les principaux postes d'émissions et trace une **trajectoire d'amélioration quantifiable et mesurable**. Cette trajectoire fixera, à partir de 2026, des **objectifs de réduction et de priorisation adaptés** aux différents secteurs culturels et intégrés dans les politiques publiques portées par la communauté de communes.

Des cibles différencieront ainsi être établies, certaines transversales, d'autres propres à chaque domaine, afin **d'avancer de manière progressive, commune et évaluable**. Cette dynamique collective permettra de fixer un cap d'amélioration continue et d'inscrire la culture portée par la communauté de communes Le Grésivaudan dans la **stratégie de transition écologique du territoire**.

L'**accompagnement des équipes** constitue un élément clé de cette démarche. Des **temps de formation** et de sensibilisation seront mis en place afin de diffuser les repères nécessaires, de proposer des **outils de suivi** adaptés et de **favoriser le partage d'expériences**. Cette organisation permettra d'installer peu à peu des **pratiques communes et de garantir l'atteinte des objectifs fixés**.

En cohérence avec le PCAET, cet **objectif réaffirme la volonté d'inscrire la politique culturelle** du Grésivaudan dans une **stratégie globale de transition et de réduction significative** de l'empreinte carbone à l'échelle intercommunale.

##### ➤ **Pistes de travail issues des ateliers de co-construction**

##### **Proposition des acteurs du territoire :**

- **« La tactique du coucou »** : inspiration autour de l'occupation temporaire de lieux vacants par des collectifs citoyens, artistiques ou associatifs.

Enjeux exprimés à travers cette proposition :	Exemples de mise en application opérationnelle :
<p>Promouvoir des pratiques plus sobres et limiter l'empreinte écologique en optimisant l'utilisation des ressources existantes ; Réemploi, mutualisation et occupation temporaire contribuent à éviter de nouvelles constructions et favorisent une meilleure valorisation des espaces disponibles.</p>	<p><b>À conforter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les démarches déjà initiées autour du réemploi et de la mutualisation de matériel (parc scénique, prêt intercommunal, logistique éco-responsable) ;</li><li>- La <b>bonification écologique intégrée aux dispositifs de subvention</b> de la CCLG (soutien aux manifestations culturelles, spectacle vivant, pratiques amateurs), qui constitue une première étape vers l'évaluation de l'empreinte écologique des projets culturels.</li></ul> <p><b>À développer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Explorer, à titre d'inspiration, l'idée d'utiliser ponctuellement des lieux vacants ou sous-utilisés pour des initiatives culturelles, afin de réduire l'empreinte foncière et énergétique ;</li><li>- Favoriser la mise en réseau des acteurs pour repérer collectivement des espaces disponibles, sans en faire un dispositif systématique ;</li><li>- Encourager progressivement la prise en compte de la sobriété et du réemploi dans les démarches artistiques, en cohérence avec les orientations du PCAET et du Programme Local de Prévention des Déchets.</li></ul>

# VII. Gouvernance

## Une gouvernance transversale pour croiser les regards sur la culture

La gouvernance du PCT s'inspirera des fondements établis par la gouvernance du PLEAC et des modalités expérimentées pendant la démarche de construction du PCT. Elle permettra de prendre en compte les différentes strates de collectivités et favoriser le croisement des compétences portées par Le Grésivaudan.

A ce titre, la gouvernance transversale de la démarche de construction du PCT sera pérennisée, à travers :

- Un **COPIL annuel**, formé d'élus communautaires et communaux et de partenaires institutionnels ayant pour objectif de fixer et d'assurer le suivi et l'évaluation des orientations stratégiques du PCT. Selon les thématiques, les acteurs du territoire et les représentants du conseil de développement pourraient intervenir en tant que « grands témoins » ;
- Un **COTECH (une à deux fois par an)**, formé de représentants techniques de la CCLG et des partenaires institutionnels ayant vocation à formuler des propositions en matière d'organisation, de structuration et d'évaluation, ainsi qu'à assurer le déploiement des orientations stratégiques sur le territoire.

La Commission culture sera consultée et associée régulièrement aux travaux et avancements du PCT.

## Une animation de territoire pour faire vivre et nourrir le PCT

Les modalités de concertation seront poursuivies sous différentes formes, dont :

- Un **forum de territoire** : un temps annuel réunissant une diversité d'acteurs autour des enjeux du PCT. Il vise à créer une culture commune entre acteurs de différents secteurs, partager des expériences et faire émerger des coopérations ;
- Des **communautés de projet** : des groupes de travail ou d'expérimentation dans la continuité des sujets déjà existants ou autour de nouvelles thématiques à développer.

# VIII. Évaluation

L'évaluation du PCT repose sur une démarche évolutive, participative et multidimensionnelle, permettant d'ajuster les actions aux réalités du terrain et d'en mesurer les effets à court, moyen et long terme. Cette évaluation devra être définie collectivement pendant la première année de déploiement. Elle articule :

- Le suivi : recueil régulier de données (quantitatives et qualitatives) ;
- L'auto-évaluation : réalisée avec les acteurs de terrain (ex. méthode LUCAS) ;
- Des temps d'évaluation collective : appuyés sur des outils partagés ;
- Un tableau de bord avec des indicateurs clairs, partagés, adaptables et renseignés régulièrement ;
- Un bilan annuel : pour mesurer la progression et ajuster les actions.

## Exemples d'indicateurs d'évaluation

Nombre de projets portés ; Nombre de participants directs/indirects ; Taux de fréquentation des équipements ; Taux d'utilisation des dispositifs ; Taux de notoriété des actions ; Taux de couverture des communes ; Taux de couverture des publics ; Évolution du nombre d'acteurs culturels engagés dans les thématiques du PCT ; Nombre de projets créés par les habitants (ex. jeunes) ; Nombre des coopérations avec d'autres secteurs que la culture ; Nombre de formations et leur utilité perçue ; Nombre d'actions intégrant des thématiques environnementales ; Impact social, économique et environnemental des actions ; Réactions et retours des partenaires, élus, professionnels, etc.

## Exemples de critères d'analyse transversale

- Pertinence : les objectifs visés répondent-ils aux besoins identifiés ?
- Cohérence : les moyens sont-ils adaptés aux objectifs ? (Délays, ressources...)
- Efficacité : les objectifs ont-ils été atteints ?
- Efficience : les moyens ont-ils été utilisés au mieux ?
- Utilité : quel est l'impact réel au regard de l'enjeu ?
- Visibilité : la culture est-elle perçue et reconnue à l'intérieur et à l'extérieur du territoire ?

# IX. Calendrier

Les orientations et les objectifs opérationnels se nourriront des temps d'animation de territoire pour une évaluation partagée et ancrée dans le terrain. Leur analyse aidera à la décision pour permettre un ajustement des orientations et des priorités d'une année sur l'autre.

Ainsi, le déploiement du PCT sur une période de 6 ans (2026-2032) passera par plusieurs phases :

## **2026 : Atterrissage**

- ✓ Présentation des orientations aux acteurs du territoire et aux élus
- ✓ Ateliers de traduction des orientations en actions prioritaires et indicateurs d'évaluation, avec les acteurs du territoire et les élus
- ✓ Création d'un tableau de bord, d'un protocole d'évaluation et d'indicateurs partagés
- ✓ Priorisation des orientations et des actions, phasage dans le temps
- ✓ Rédaction d'une convention avec les partenaires institutionnels

## **2027-2030 : Déploiement**

- ✓ Mise en œuvre de communautés de projets, en fonction des orientations prioritaires
- ✓ Organisation de temps de forum territorial annuels
- ✓ Evaluation continue des actions et valorisation

## **2031-2032 : Bilan et reconduction d'un PCT 2**

- ✓ Diagnostic de territoire et bilan global du PCT avec toutes les parties prenantes
- ✓ Co-construction de la feuille de route du prochain projet culturel de territoire